

cndp
Commission particulière

du débat public
Grand Stade de Rugby

du 7 novembre 2013
au 21 février 2014

Compte-rendu

établi par le président
de la Commission particulière
du débat public

21 avril 2014



CLÉ USB CONTENANT LES ANNEXES DU COMPTE-RENDU ET LES PRINCIPAUX DOCUMENTS DU DÉBAT.

L'intégralité des annexes mentionnées en p. 63 du présent compte-rendu est disponible sur cette clef USB. Elles sont accompagnées des principaux documents du débat : cahiers d'acteurs, contributions et délibérations, journaux du débat, dossier du maître d'ouvrage, sa synthèse et ses annexes, ...

Si l'intégralité des documents du débat n'y figure pas, ceux-ci sont en revanche disponibles sur le site Internet : <http://grandstaderugby.debatpublic.fr>.

De même, la décision du maître d'ouvrage sera mise en ligne sur le site dès sa publication.



**Ce compte-rendu est établi par le président et les membres de la
Commission particulière du débat public.**

Jacques Archimbaud



Françoise Chaptal



Anne-Marie Charvet



Danielle Desguées



Olivier Jacquin



Jean-Louis Laure



Avec le concours du secrétariat général et du prestataire État d'Esprit

Création graphique et maquette : État d'Esprit

Photos : © Xavier Granet, Romain Saada, Isabelle Picarel, Christian Lauté, Lionel Antoni, Laurent Riéra, Fotolia

Cartographie des acteurs : Romain Lacuisse

Avril 2014

SOMMAIRE

CONTEXTE ET DÉROULEMENT DU DÉBAT	5
UN OBJET SINGULIER, UNE CONFIGURATION DU DÉBAT PARTICULIÈRE	6
Un débat sans précédent sur un grand projet d'équipement sportif	6
Une faisabilité encore incertaine	6
Des interrogations quant à la position des décideurs publics autres que les collectivités essonniennes	7
Des marges de manœuvre réduites pour la maîtrise d'ouvrage	8
L'alliance d'une fédération et de collectivités territoriales	
Une maîtrise d'ouvrage double pour un projet à deux dimensions	9
La difficulté d'accéder à une expertise indépendante	9
La communication et la poursuite du projet pendant le débat interrogées par les participants	10
Un débat tonique et de bonne tenue	11
Le fonctionnement de la CPDP	12
LES DOCUMENTS ET LES FORMES DU DÉBAT ONT PERMIS UNE PARTICIPATION DE QUALITÉ	14
Les outils d'information et de participation du public	14
Les relations avec la presse	15
La liste de diffusion et les lettres électroniques	16
L'atelier introductif et l'atelier de synthèse :	
définir et suivre les questions-clés et constituer une « communauté du débat »	17
Sept réunions publiques	18
Les contributions et cahiers d'acteurs	20
Le site internet du débat, lieu d'information et d'expression	21
Le débat mobile, à la rencontre du public sur ses lieux de vie	24
Des paroles nombreuses et diversifiées	26
Des auditions complémentaires pour approfondir et éclairer le débat	26
L'évaluation du débat	26
Le coût du débat	27
LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS	29
CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DU DÉBAT	30
PARMI LES ACTEURS DU RUGBY, LE PROJET CONVAINC UNE MAJORITÉ MAIS N'A PAS ENCORE ÉTEINT TOUS LES FOYERS DE CONTESTATION	33

UNE CONVERGENCE ENTRE LE RUGBY ET LE MOUVEMENT SPORTIF	34
SUR LE TERRITOIRE, ADHÉSIONS ET CONTROVERSES	35
Les institutions territoriales et les acteurs économiques très mobilisés en faveur du projet	35
Les écologistes et la gauche de la gauche contestent fortement le modèle de développement illustré par le grand stade et les conditions de l'intervention publique	36
Les élus en Seine-Saint-Denis : crainte d'une concurrence fatale au Stade de France	36
Les habitants entre intérêt marqué pour le projet et scepticisme sur sa réussite	37
LE FOND DU DÉBAT : LES ARGUMENTS EN PRÉSENCE	39
OPPORTUNITÉ DU STADE POUR LE RUGBY	40
Les conséquences sur le financement du rugby amateur	41
Caractéristiques du stade : performance, confort, esprit du lieu	41
La localisation en région parisienne	42
Le positionnement à 33 km du centre de Paris	43
Grand stade et valeurs du rugby	44
Nombre de matches joués au grand stade et devenir des matches de prestige en région	45
LE FINANCEMENT DU PROJET EN CONSTRUCTION ET SON ÉQUILIBRE EN FONCTIONNEMENT	46
Nature et répartition des financements	46
Les debentures	47
Le « naming »	48
La rentabilité de l'équipement dans un environnement très concurrentiel	49
Le rapport entre grand stade et Stade de France	49
LES TRANSPORTS ET LES DIFFÉRENTS MOYENS D'ACCÈS AU STADE ET À L'ESPACE ENVIRONNANT	50
Les investissements lourds d'accompagnement	50
Les modes d'accès au stade	51
Le stationnement	53
Des solutions transitoires ?	53
Des solutions innovantes	53
IMPACTS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET	54
L'attractivité et l'image du site dans son ensemble	55
Emploi et activités	55
L'environnement	57
DES ACTEURS MOBILISÉS POUR LA SUITE	59
DEUX RECOMMANDATIONS À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LE CAS OÙ ELLE DÉCIDERAIT DE POURSUIVRE LE PROJET	61
ANNEXES	63

1

CONTEXTE ET DÉROULEMENT DU DÉBAT

UN OBJET SINGULIER, UNE CONFIGURATION DU DÉBAT PARTICULIÈRE

UN DÉBAT SANS PRÉCÉDENT SUR UN GRAND PROJET D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

La Commission nationale du débat public (CNDP) avait déjà été saisie antérieurement de projets d'équipements sportifs. Mais aucun d'entre eux n'avait jamais donné lieu à un débat *avec commission particulière (CPDP)*.

La reconstruction du stade de la Meinau à Strasbourg avait fait l'objet d'une saisine sans suite (2010), tandis que la construction du stade de l'Olympique lyonnais (2007), de l'Aréna de Nanterre (2010) et l'extension de Roland-Garros (2011) avaient donné lieu à des concertations recommandées avec garant.

Sur ces projets, la commission nationale avait considéré soit que l'intérêt national de ces équipements n'était pas avéré, soit que leurs impacts environnementaux étaient trop localisés pour justifier la tenue d'un débat public avec commission particulière¹.

La décision d'organiser un débat public sur le projet de grand stade de la Fédération française de rugby (FFR) a donc constitué une première, la CNDP considérant :

- que la grande capacité d'accueil de l'équipement et son rayonnement international lui conféraient un caractère d'intérêt national ;
- que ses enjeux socio-économiques ainsi que ses impacts sur l'environnement et l'aménagement étaient significatifs.

UNE FAISABILITÉ ENCORE INCERTAINE

Le débat public est intervenu à un moment très particulier du déploiement du projet de « grand stade », au croisement d'enjeux multiples. À l'occasion de son assemblée générale d'Hyères, la FFR en avait certes déjà approuvé l'opportunité du point de vue du développement du sport, dont elle organise la pratique et la promotion.

Elle en avait déjà retenu le site d'implantation (Ris-Orangis, choisi en juin 2012 parmi les 9 sites candidats – voir encadré) et l'architecte (Populous, désigné en février 2013).

De même, les collectivités locales avaient approuvé par délibération le principe et les modalités de leur propre intervention.

Pour autant, dans le cadre d'un projet faisant appel, pour sa desserte, à des décisions lourdes de financement public, le débat sur son opportunité et sa crédibilité ne pouvait être séparé de la question de *sa faisabilité*,



c'est à dire des négociations à venir avec les institutions appelées à prendre ces décisions : la Région, le syndicat des transports d'Île-de-France, RFF, la SNCF, etc.

Certes le projet de grand stade est d'ores et déjà positionné dans le Sdrif². Certes, le financement de la desserte du Sud-Essonne serait éligible, comme d'autres projets, à la négociation à venir du contrat de plan État-Région pour la période 2014-2020.

Mais les investissements complémentaires nécessaires pour le stade ont pu ou peuvent apparaître pour certains acteurs franciliens comme venant troubler ou remettre en cause les arbitrages d'ores et déjà décidés en matière de transports, et comme concurrents d'autres priorités sur d'autres territoires.

LE CHOIX DE RIS-ORANGIS

La FFR a lancé en 2011 la procédure de sélection du site devant accueillir le grand stade. 9 candidats ont postulé : l'agglomération Melun-Val-de-Seine, Achères, Carrières-sur-Seine, Sens (Yonne, seul candidat non-francilien), l'agglomération du Val d'Orge, Massy, Sevran, l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont (site de Thais) et l'agglomération Évry-Centre-Essonne (site de l'hippodrome de Ris-Orangis).

Les deux derniers cités ont été retenus en phase finale, dont est sorti lauréat le territoire de Ris-Orangis. Outre l'accessibilité par les transports, ce sont surtout la totale disponibilité foncière du site et la faiblesse des contraintes réglementaires et techniques qui ont conduit la FFR à privilégier le site de l'ancien hippodrome.

¹Deux des critères de décision pour un débat public avec CPDP tel que définis par le code de l'environnement, art. L121-9 al.1

²Schéma directeur de la région Île-de-France, qui planifie l'aménagement de la région.

DES INTERROGATIONS QUANT À LA POSITION DES DÉCIDEURS PUBLICS AUTRES QUE LES COLLECTIVITÉS ESSONNIENNES

La genèse du grand stade de rugby et son mode d'émergence sont de fait très différents du processus ayant valu pour le Stade de France, un projet initié par l'État, dans le cadre de la coupe du monde de football de 1998.

Dans ce cas du grand stade, l'État n'est invité à financer ni la construction du stade, qui est d'ordre privé, ni le nouveau quartier urbain qui l'environne et qui relève d'une stratégie d'aménagement des collectivités, ni même les accès routiers également pris en charge pour l'essentiel par celles-ci.

Il est par contre interpellé, comme la Région Île-de-France et le Stif³, sur le cofinancement d'équipements de transports ferroviaires appelés, au-delà de l'emport des usagers du stade, à améliorer grandement le service rendu aux habitants de toute cette partie de l'Essonne.

Sollicité de manière répétée par la CPDP tout au long du débat public, l'État a finalement publié sa position le 18 février 2014. Dans un courrier adressé à la CPDP, le Préfet de Région explique s'abstenir de prendre part au débat public afin de ne pas en perturber le déroulement. Si le grand stade lui paraît représenter une « opportunité incontestable » pour le territoire, il rappelle qu'il s'agit d'un projet porté par un acteur privé et des collectivités territoriales, dans lequel l'État ne saurait s'ingérer.

La CPDP a pris acte de cette position qui s'explique probablement par plusieurs inconnues :

- Absence de positions interministérielles et d'arbitrage de l'État sur l'opportunité du projet dans le dispositif général des équipements sportifs en Île-de-France ;
- Incertitudes quant à la place possible du grand stade de la FFR dans le contexte d'une éventuelle candidature française pour les JO de 2024 ;
- Incertitudes sur les marges possibles d'intervention budgétaire dans un environnement de prudence généralisée ;
- Absence de décisions quant à l'avenir du Stade de France et à l'interprétation d'une clause de l'accord passé avec le consortium lui interdisant de contribuer au financement d'un autre stade que le stade de Saint Denis.

Cette position attentiste ou prudente de l'État a cependant pesé sur le débat public, certains participants ayant exprimé leur réserve sur la sincérité d'une procédure, quand ne sont pas mis sur la table tous les éléments contribuant à la décision finale.



STÉPHANE RAFFALLI, MAIRE DE RIS-ORANGIS

Ce non affichage par l'État ne serait-ce que des critères par lesquels il serait amené à fixer sa politique a été d'autant plus regretté que d'autres acteurs, également interpellés, ont opéré des clarifications remarquées en cours de débat.

Lors de la réunion du 12 décembre 2013 à Brétigny, la directrice des transports du conseil régional a exposé la position de la Région. Cette position a été formalisée et détaillée dans le cahier d'acteur du conseil régional, publié le 9 février 2014.

Le 1^{er} janvier 2014, le Stif a lancé une étude sur la desserte du grand stade, d'un montant de 300 000 € (120 000 € financés par l'État, 120 000 € par la Région, 60 000 € par le conseil général de l'Essonne). L'étude consiste à « établir un diagnostic portant sur l'estimation des parts multimodales en termes de desserte, à dresser un état des lieux des réserves de capacité du réseau, à juger de la part modale la plus pertinente à développer à terme, et enfin de proposer un calendrier de mise en place du « Plan de déplacement » du futur grand stade ainsi qu'un cahier des charges des phases d'études ultérieures. » D'une durée totale de 18 mois, cette étude produira donc ses résultats bien après la fin du débat public ; des participants ont exprimé le souhait que ces résultats puissent faire l'objet d'une discussion publique en temps voulu, ce que la CPDP ne peut que recommander aux maîtres d'ouvrage.

Enfin, l'expression de la SNCF et RFF, a également été rendue publique au cours du débat. Les représentants de ces deux entreprises publiques ont ainsi pris la parole à la réunion du 12 décembre 2013 à Brétigny. Ils ont publié une contribution commune le 21 février 2014, visant à apporter des éclairages sur les enjeux ferroviaires liés au projet (RER D, tram-train Massy-Evry, gare d'Épinay-sur-Orge).

³Syndicat des transports d'Île-de-France, qui est l'autorité organisatrice des transports à l'échelle de la région.



LES REPRÉSENTANTS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PRÉSENTENT LE PROJET EN RÉUNION PUBLIQUE

DES MARGES DE MANŒUVRE RÉDUITES POUR LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Un tel positionnement du débat public dans la succession des décisions et le jeu des acteurs a placé la maîtrise d'ouvrage dans une posture inconfortable.

Alors même que le principe du débat public commande de pouvoir interpellier les zones d'incertitude d'un projet et à plus forte raison d'envisager des alternatives, tout affichage des points faibles de son projet représentait pour elle le risque d'être mise en difficulté ou en porte à faux auprès des institutions appelées à prendre ensuite des décisions vitales pour sa réalisation.

Une contrainte voisine a d'ailleurs pesé sur la maîtrise d'ouvrage, lorsqu'elle a dû articuler son positionnement dans le débat public avec l'opération de collecte de l'épargne destinée à constituer une partie des fonds propres de l'opération.

L'appel à l'épargne, pour réussir, implique à l'évidence que soient minimisés, en droit et en fait, les facteurs de risque ou d'aléa de l'opération dans la durée.

Cette difficulté pour la maîtrise d'ouvrage a été d'autant plus forte durant tout le débat que le projet de stade représente en lui-même un enjeu très élevé quant à la répartition, pour des dizaines d'années, du ou des pouvoirs entre les différentes instances composant « la famille du rugby ».

Les relations entre la FFR et la Ligue nationale de Rugby (LNR, qui regroupe les clubs professionnels), ou la renégociation en cours des droits de retransmission télévisée ont ainsi constitué les éléments d'une toile de fond dans laquelle le projet de grand stade a pu faire l'objet de tentatives d'instrumentalisation particulières.

Enfin, même s'il n'en a pas été faussé, le débat aura également été influencé par la proximité des élections municipales, l'approche de la campagne se faisant notamment sentir dans le climat de certaines réunions publiques

Au total, la CPDP a maintenu son indépendance et sa neutralité, alors que partisans et adversaires du grand stade ont logiquement tenté d'utiliser le débat public pour peser, dans un sens ou dans un autre, sur les institutions appelées à décider des financements ultérieurs indispensables à la réalisation du projet.

L'ALLIANCE D'UNE FÉDÉRATION ET DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. UNE MAÎTRISE D'OUVRAGE DOUBLE POUR UN PROJET À DEUX DIMENSIONS

Le débat sur le grand stade présente l'originalité d'avoir été initié par une maîtrise d'ouvrage bicéphale, constituée d'une part d'un opérateur privé avec mission de service public (FFR), d'autre part de quatre collectivités : conseil général de l'Essonne, communauté d'agglomération Évry-Centre-Essonne, villes de Ris-Orangis et Bondoufle.

Cette alliance, présentée comme « girondine » par les porteurs de projet, n'est pas sans poser de questions. *En droit* la CNDP a certes été saisie conjointement par la FFR et les collectivités ; il n'en demeure pas moins que la FFR seule est le maître d'ouvrage du stade proprement dit, qui a justifié l'ouverture d'un débat public.

Bien que non explicitement mentionné dans le périmètre du débat défini par la CNDP, le projet urbain connexe au grand stade n'en était pas exclu pour autant. Compte tenu des demandes exprimées par le public, la CPDP a donc considéré que ce point devait être également débattu.

En fait, selon les maîtres d'ouvrage, le stade ne peut se passer des ouvrages permettant son fonctionnement. Ils justifient aussi son opportunité par les impacts positifs en termes d'emploi et d'urbanisme sur les territoires aux alentours : puisque les maîtres d'ouvrage affirment que le projet se veut « bien plus qu'un stade », il est apparu clairement au public que sur le fond les enjeux de l'équipement et de son environnement sont totalement inséparables.

Un stade ne saurait être un équipement « hors-sol », il interagit avec son territoire de multiples façons, qui méritent toutes d'être débattues (transports, emploi, aménagement, environnement, etc.).

Il a donc semblé tout aussi logique à la commission que soient intégrés au déroulement du débat les aspects liés aux impacts territoriaux du projet et en retour des apports du projet environnant sur la réussite (ou non) du stade lui-même.

Cette particularité a mis en tension le calendrier du débat avec celui du dialogue compétitif concernant les 133 ha autour du stade et qui a mis en concurrence les projets de trois équipes de concepteurs.

Ce dialogue, initié en septembre 2013, doit s'achever en juin 2014. La maîtrise d'ouvrage a précisé en mars 2014 que la désignation du lauréat aura vraisemblablement lieu en octobre/novembre 2014⁴.

Comme tout marché public, il impose cependant le secret des offres élaborées par les différents candidats.

La maîtrise d'ouvrage a par conséquent jugé impossible d'aller au-delà de la présentation des grands principes du cahier des charges de l'appel d'offres.

Là encore, certains participants se sont plaints de devoir débattre d'un projet dont ils ne connaissaient pas la physionomie globale. Cette forme de huis-clos opposé aux participants été perçu comme pouvant poser problème en matière d'information et de participation du public.

DIFFICULTÉ D'ACCÉDER À UNE EXPERTISE INDÉPENDANTE

Autre singularité du débat, la CPDP a fait le constat d'une certaine pénurie d'expertise indépendante en matière d'évaluation des coûts, en matière de prospective sur les questions de sports et le marché des spectacles de grand jauge.

La construction d'un équipement d'une telle envergure est évidemment extrêmement rare en France. S'agissant de l'architecture et de l'ingénierie, seuls quelques très grands cabinets ou majors disposent en Europe du niveau de ressources et d'expertise nécessaire. De fait la plupart se trouvent engagés dans les procédures d'appels d'offres passées ou à venir pour la construction de l'équipement en question.

S'agissant du fonctionnement et de l'économie générale du projet, la plupart des experts sollicités en matière de rugby ayant à un titre ou un autre coopéré à des projets de la FFR, seul un très petit nombre pouvaient se prévaloir d'une indépendance par rapport aux maîtres d'ouvrage.

Le même constat vaut quant aux grands organisateurs de spectacles, tous étant en situation de traiter ultérieurement avec les propriétaires ou les gestionnaires du futur équipement.

Au cours du débat, plusieurs participants ont ainsi exprimé leur regret de ne disposer que des données de la maîtrise d'ouvrage, réclamant un audit indépendant du projet. Cette situation a également permis d'interpeller l'absence ou la discrétion de l'ingénierie publique en la matière.

Néanmoins, un certain nombre de compétences sur des sujets ou des thèmes proches ont pu être sollicités pendant la préparation du débat. D'autres intervenants ont répondu à l'invitation de la CPDP à l'occasion de l'atelier introductif (voir page 17).

⁴Voir question n°105



LA COMMUNICATION ET LA POURSUITE DU PROJET PENDANT LE DÉBAT INTERROGÉES PAR LES PARTICIPANTS

La poursuite du projet, liée aux enjeux de l'après-débat pour la maîtrise d'ouvrage, ont conduit celle-ci à maintenir sa communication autour du grand stade tout au long du débat.

L'usage voulant que cette communication soit suspendue ou fortement réduite pendant la durée du débat en a été fortement bousculé.

La FFR et les collectivités territoriales ont maintenu une campagne de soutien au projet, dans la ligne de la forte mobilisation initiée sur le territoire dès la procédure de choix du site (bannière sur le site internet du projet⁵ invitant les internautes à manifester leur soutien, autocollant promouvant le grand stade installée le 6 février sur la façade de l'hôtel de la communauté d'agglomération⁶).

Pour inhabituelle et dérangeante qu'elle soit dans un contexte de débat public, cette communication aura a contrario contribué à mobiliser les habitants et au succès des réunions publiques.

En second lieu, la FFR a lancé entre le 1^{er} et le 21 février 2014 une première vague de « debentures », l'emprunt obligataire qu'elle compte déployer pour financer le grand stade à hauteur de 200 millions d'euros.

Dans l'immédiat, cette première vague ne concernait pas le financement du stade mais des travaux de développement du centre national du rugby à Marcoussis.

Cette occasion devait permettre à la FFR de « tester » sa capacité à lever des fonds.

Certains participants ont regretté que cet emprunt soit lancé avant la clôture du débat, y voyant un signe supplémentaire d'une décision déjà prise de réaliser le projet.

⁵ Tout au long du débat, une bannière précisait sur le site maintenu par la FFR grandstade-rugby.fr : « Le Grand Stade a besoin de vous, soutenez le Grand Stade, Je soutiens »

⁶ Courant février, un autocollant de 90 m² a été posé sur le mur de l'agglomération avec pour message : « Le Grand Stade de rugby, c'est ici. » [cf <http://www.agglo-evry.fr/La-Communauté-d-agglomération/Actus-et-Agenda/Le-Grand-Stade-s-affiche-sur-la-façade-de-l-agglo>]



UN DÉBAT TONIQUE ET DE BONNE TENUE

Malgré les difficultés présentées dans les paragraphes précédents, ces quatre mois de débat public ont bien provoqué des échanges nourris sur le projet. Des opinions diverses ont été émises, de même que les nombreuses questions que le projet n'a pas manqué de soulever.

Si des oppositions se sont exprimées, parfois avec une vivacité renforcée par le contexte électoral, la CPDP note cependant que les discussions, tout au long du débat et y compris sur internet, se sont déroulées dans un climat très courtois. Quels que soient leurs points de vue, les participants ont pris soin d'argumenter leurs propos, contribuant ainsi au dynamisme et à la bonne tenue du débat, lequel a permis de faire émerger de forts enjeux.

La durée du débat public a laissé le temps nécessaire pour que plusieurs acteurs formalisent leurs arguments, voire les fassent évoluer à la lumière des échanges. Cette durée a également permis à la CPDP de solliciter activement intervenants et parties prenantes afin qu'ils contribuent au débat. De la sorte, le débat aura permis aux maîtres d'ouvrage de bénéficier d'éclairages variés sur leur projet.



LE FONCTIONNEMENT DE LA CPDP



Jacques Archimbaud, président de la CPDP, vice-président de la Commission nationale du débat public.



Françoise Chaptal, journaliste à l'Agence France Presse.



Anne-Marie Charvet, préfet honoraire, ancienne préfet du Tarn-et-Garonne et de l'Aude.



Olivier Jacquin, membre de la Commission nationale du débat public représentant l'Assemblée des départements de France, agriculteur et élu local.



Danielle Desguées, directrice générale de « *BGE Paris - Réseau national d'appui aux entrepreneurs* », experte en développement économique local, création d'entreprises.



Jean-Louis Laure, consultant en communication et concertation, médiateur.

Les membres de la CPDP sont indépendants de la maîtrise d'ouvrage et se sont engagés à faire preuve de neutralité, c'est-à-dire à ne prendre aucunement parti pour ou contre le projet. La commission a privilégié la diversité de ses membres, qui ont pu envisager de manière ouverte les multiples aspects concernés par le projet. La CPDP a organisé pour elle-même une séance de formation sur les enjeux des grands équipements sportifs, dispensée le 4 septembre 2013 par Frédéric Bolotny, économiste du sport. Ses membres ont également participé le 11 septembre 2013 à un séminaire méthodologique animé par Catherine Vourc'h, formatrice sur les pratiques de médiation.

La commission s'est réunie à 26 reprises dans la préparation du débat public. Dix de ces réunions ont été tenues avec les maîtres d'ouvrage. Ce travail collectif important s'est poursuivi tout au long du débat, la CPDP assurant une présence collective à chaque réunion publique et séance du débat mobile, ainsi qu'à la réunion organisée par les étudiants de l'IAE de Toulouse.

Le 17 octobre, Jacques Archimbaud a remplacé Jean-Luc Mathieu à la présidence de la CPDP. À la suite d'un article de presse rapportant des propos critiques qu'il aurait tenus vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage, Jean-Luc Mathieu, estimant que les conditions n'étaient plus réunies pour poursuivre sa mission, a présenté sa démission.

La CPDP a tenu unanimement à saluer la qualité de ses apports à la bonne tenue du débat et notamment à la rédaction du dossier du maître d'ouvrage.

> Constitution du secrétariat général et choix des prestataires

La secrétaire générale, Maud Harribey, a pris ses fonctions le 6 février 2013. Elle a été rejointe par une assistante, Stéphanie Arbaut, le 29 mai 2013. L'équipe du secrétariat général s'est renforcée à partir du 5 décembre 2013, avec le recrutement de Claire Compain comme rédactrice et chargée des relations avec la presse.

Deux prestataires ont été étroitement associés au secrétariat général :

- L'animation des outils numériques du débat (site web, compte Facebook et Twitter) a été confiée à la société Eclectic Experience, qui a mobilisé deux personnes : David Prothais et Sofia Aliamet.
- Les synthèses des réunions publiques et du débat mobile ont été confiées à Romain Lacuisse, qui a également collaboré à la rédaction du présent compte-rendu et à l'organisation du débat mobile.

D'autres missions ont été confiées à des prestataires extérieurs :

- La société Denis Power a assuré la logistique du débat mobile et des réunions publiques (et aussi des ateliers, auditions et conférences de presse) ;
- La société État d'Esprit a assuré la communication partenariale du débat, la conception graphique, la diffusion et le routage des documents du débat ;
- La société Res Publica a assisté la CPDP pour la conception et l'organisation de l'atelier introductif au débat public ;
- La société Aléaur a assuré la mise en place et la gestion technique du site internet du débat public.



LE DÉBAT EN QUELQUES DATES :

- > 7 NOVEMBRE 2012 : la Commission nationale du débat public (CNDP) est saisie du projet de grand stade, conjointement par la Fédération française de rugby (FFR) et les collectivités territoriales composant la maîtrise d'ouvrage (conseil général de l'Essonne, communauté d'agglomération d'Évry-Centre-Essonne, villes de Ris-Orangis et Bondoufle)
- > 5 DÉCEMBRE 2012 : la CNDP décide d'organiser un débat public sur le projet, dont elle confie l'animation à une commission particulière (CPDP)
- > 9 JANVIER 2013 : Jean-Luc Mathieu est nommé président de la CPDP
- > 6 FÉVRIER 2013 : Les membres de la CPDP sont nommés : Françoise Chaptal, Anne-Marie-Charvet, Danielle Desguées, Olivier Jacquin, Jean-Louis Laure
- > 10 AVRIL 2013 : Jacques Archimbaud, nouveau vice-président de la CNDP, est nommé membre de la CPDP
- > 5 MAI 2013 : la CNDP décide, à leur demande, de prolonger le délai de présentation du dossier du débat rédigé par les maîtres d'ouvrage
- > 2 OCTOBRE 2013 : La CNDP juge que le dossier des maîtres d'ouvrage est suffisamment complet pour être soumis au débat public ; elle approuve le calendrier et les modalités du débat (légèrement amendés le 6/11)
- > 17 OCTOBRE 2013 : Jacques Archimbaud est nommé président de la CPDP en remplacement de Jean-Luc Mathieu, démissionnaire
- > Du 7 NOVEMBRE 2013 au 21 FÉVRIER 2014 : le débat public se déroule
- > 21 AVRIL 2014 : La CPDP publie le compte rendu du débat public et le président de la CNDP en tire le bilan
- > 21 JUILLET au plus tard : les maîtres d'ouvrage donneront leur décision quant la poursuite, la modification ou l'abandon du projet et quant aux suites qu'ils entendent donner aux recommandations formulées par la CPDP



LES DOCUMENTS DU DÉBAT ÉTAIENT DISPONIBLES À CHAQUE RÉUNION PUBLIQUE

LES DOCUMENTS ET LES FORMES DU DÉBAT ONT PERMIS UNE PARTICIPATION DE QUALITÉ

Projet aux importantes répercussions sur le territoire, le grand stade se présente comme un équipement au rayonnement national, voire international.

La CPDP a donc envisagé le périmètre du débat à des thèmes et des échelles très diverses :

- L'hexagone quant aux effets du projet sur le rugby et le sport français, son financement et sa rentabilité ;
- La région francilienne et la métropole quant aux impacts du projet en termes d'aménagement et d'équilibre, y compris la Seine-Saint-Denis concernée par l'avenir du Stade de France ;
- Les collectivités proches et le département de l'Essonne, notamment en termes d'attractivité d'emplois, de relations domicile/travail, de mobilité et d'environnement.
- Le proche voisinage, immédiat ou à venir, impliqué directement dans les impacts positifs comme dans les mésusages liés à un équipement nouveau de cette ampleur (problèmes de riverains, nuisances diverses).

LES OUTILS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Ils ont été choisis de sorte à intégrer toutes les dimensions énumérées plus haut.

Plusieurs documents ont été édités tout au long du débat public puis pendant son déroulement.

2 100 contacts se sont vus proposer par la CPDP de commander ces documents, afin de les diffuser et de relayer ainsi l'information sur le débat.

> **Le dossier du débat** (128 pages, imprimé à 3 000 ex.) et sa synthèse (16 p., 15 000 ex.), rédigés par les maîtres d'ouvrage et présentant le projet.

> **Le journal du débat** (4 à 6 p.) rédigé par la CPDP :

N°1 (novembre 2013, 15 000 ex.) : présentation de la commission et des modalités du débat, accompagnée d'une carte T permettant aux lecteurs de poser des questions et demander des documents.

N°2 (janvier 2014, 6 000 ex.) : point à mi-débat sur les thèmes qui ont émergé au cours des premières réunions et sur le site internet du débat.

N°3 (avril 2014, 1 000 ex.) : principaux enseignements du débat public.

Le journal du débat n°1 et la synthèse du dossier des maîtres d'ouvrage ont fait l'objet d'une large diffusion. Ils ont ainsi été envoyés à un fichier de 3 282 contacts concernés à un titre ou un autre par le projet (monde du rugby, acteurs du sport en Île-de-France, élus locaux et nationaux, acteurs socio-économiques...). Lors des séances du débat mobile, ces documents ont fait usage de « porte d'entrée » dans le débat. Ils ont également été déposés dans plusieurs lieux publics en permettant à la CPDP d'aller à la rencontre du public avec des supports d'information concis.



> **Des affiches et tracts** destinés à faire connaître le débat et à annoncer les réunions publiques. Plusieurs séances de distribution de tracts ont été organisées :

- Une séance avant chaque réunion publique ;
- Six séances lors de matches de rugby ou d'événements sportifs.

Au total, près de 76 700 tracts ont été distribués et près de 1 340 affiches ont été collées ou déposées dans des lieux de passage.

> **Une exposition itinérante** a été conçue, comportant dix panneaux :

- Cinq réalisés par la maîtrise d'ouvrage et présentant le projet ;
- Deux par la CNDP et présentant la procédure du débat public ;
- Trois par la CPDP et présentant les modalités du débat sur le grand stade de rugby.

Cette exposition était présentée dans chaque salle accueillant des réunions publiques, ainsi qu'à chaque séance du débat mobile.

LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

Initialement déléguées au prestataire chargé des outils de communication, les relations-presse ont été internalisées par la CPDP à compter de décembre 2013. Toujours dans l'objectif de correspondre aux diverses échelles du débat, les médias visés étaient les suivants :

- Médias nationaux ;
- Presse sportive ;
- Presse quotidienne régionale (Île-de-France et « régions de rugby » : Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon...);
- Médias spécialisés (BTP, actualité des collectivités territoriales, etc.).

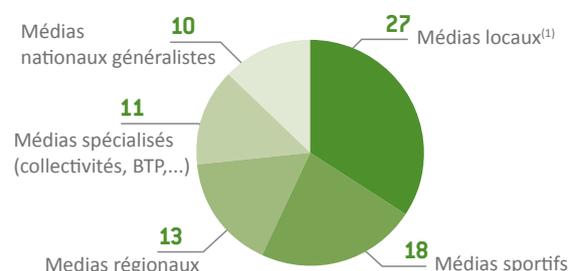
Une communication spéciale a été entreprise auprès des collectivités, afin de les inviter à relayer le débat dans leurs publications.

Deux conférences de presse ont été organisées :

- La première le 12 novembre 2013 pour annoncer le lancement du débat ; 12 journalistes y ont assisté.
- La seconde prévue le 28 avril 2014 à l'occasion de la publication du présent compte rendu et du bilan du débat.

Par ailleurs, certains titres (Le Parisien Essonne, Le Républicain de l'Essonne Nord, EssonneInfo, Telessonne, l'Equipe dans une moindre mesure) ont régulièrement rendu compte de l'avancée du débat. Le président de la CPDP a donné dix interviews. Le débat a été assez largement couvert par la presse locale et les bulletins des collectivités, moins par les médias nationaux. La grande majorité des articles a concerné le projet, le déroulement du débat recueillant en revanche assez peu d'intérêt de la part des journalistes

Retombées presse



¹ dont 15 pour le Parisien et leparisien.fr

Une analyse plus détaillée des retombées de presse est disponible dans les documents annexes de ce compte-rendu.

LA LISTE DE DIFFUSION ET LES LETTRES ÉLECTRONIQUES

Le site internet, les cartes T et des formulaires distribués en réunion et au débat mobile donnaient la possibilité aux participants de s'inscrire à une liste de diffusion de l'actualité du débat. Largement alimentée par la commission en amont du débat, cette liste a finalement atteint 4 200 abonnés.

Elle a notamment permis aux abonnés de recevoir régulièrement la lettre électronique du débat, dont 10 numéros sont parus à ce jour. Chaque numéro présentait notamment les réunions à venir, les documents publiés (comptes rendus, cahiers d'acteurs, contributions...), les dernières questions posées et avis publiés, etc.

LA PAGE FACEBOOK DU DÉBAT

- > 6 235 abonnés en fin de débat
- > 178 publications
- > Plus de 45 000 vues, 566 « J'aime », 14 commentaires et 27 partages
- > Une majorité d'abonnés hommes (84%), en particulier des jeunes de 13-17 ans (42%) et 17-24 ans (22%)
- > Provenance : Paris (21%), Toulouse (3%), Ris-Orangis & Évry (1.8%), Lyon (1.7%)...

> Réseaux sociaux et diffusion d'information en ligne

Une **page Facebook** a été mise en place pour diffuser les actualités du débat public auprès d'un public diversifié. Il ne s'agissait pas d'un espace d'expression : les abonnés souhaitant exprimer une question ou un avis étaient systématiquement invités à se rendre sur le site du débat public.

Une publicité a été lancée avant chaque réunion publique, en ciblant soit les habitants du territoire concernés, soit les amateurs de rugby dans la France entière, soit les deux.

Vues par 875 000 personnes uniques, les publicités de la commission ont généré plus de 9 200 clics uniques vers la page Facebook du débat et 6 000 actions « J'aime » (dont les 2/3 sur téléphone portable).



LE COMPTE TWITTER DU DÉBAT

- > 236 abonnés en fin de débat
- > 363 tweets publiés
- > 91 mentions du compte @gdstaderugby_dp
- > 193 re-tweets (relais des publications du compte @gdstaderugby_dp)
- > 4 « live tweets » des réunions publiques diffusées en direct sur internet, 115 tweets du public au cours de ces réunions
- > 45 tweets du compte @gdstaderugby_dp ajoutés en favoris

De même, un **compte twitter @gdstaderugby_dp** a été mis en place. Parmi ses abonnés, des comptes proches de la maîtrise d'ouvrage se sont montrés les plus actifs en relayant les messages de la CPDP voire en commentant en direct les réunions (live-tweet). Le mot-clé #grandstaderugby s'est révélé particulièrement fédérateur des discussions sur le projet et sur le débat.

L'ATELIER INTRODUCTIF ET L'ATELIER DE SYNTHÈSE : DÉFINIR ET SUIVRE LES QUESTIONS-CLÉS

Soucieuse d'apporter un éclairage complet aux participants sur les multiples enjeux du projet, la CPDP a souhaité rassembler des experts et des parties prenantes lors d'une journée de travail organisée le 14 novembre à Paris.

Cet atelier introductif a permis à la CPDP d'affiner les thèmes du débat.

Les échanges tenus dans la journée ont également permis à la commission de préciser les thèmes qui structurent le forum de discussion et l'espace questions-réponses du site internet. La définition des thèmes s'est aussi appuyée sur une consultation des internautes, qui a recueilli 18 propositions (voir en annexe).

Les participants à l'atelier ont ainsi fait émerger plus de 50 questions, réparties en 5 thèmes :

- le «business plan» du projet, ses grands équilibres en fonctionnement;
- le financement de la construction du stade et les investissements publics qui l'accompagneraient;
- le stade et le projet de territoire : l'agglomération, l'Essonne, la métropole du Grand Paris;
- le projet et ses impacts au quotidien, dans la proximité;
- le stade, la culture du rugby et l'avenir de ce sport.

Cinq vidéos ont également été réalisées, et diffusées notamment lors des réunions thématiques concernées.

LES VIDÉOS DE L'ATELIER INTRODUCTIF

TITRE DE LA VIDÉO	NOMBRE DE VUES
Présentation de l'atelier introductif	80
« Pourquoi un grand stade de rugby ? »	280
« Quelle place dans la ville pour le grand stade ? »	225
« Un rugby nouveau ? »	187
« Qui financerait quoi ? »	221



> L'atelier de synthèse

À l'approche de la fin du débat, la CPDP a souhaité rassembler de nouveau les acteurs ayant participé à l'atelier introductif et nourri le débat par des contributions ou des cahiers d'acteurs. Les échanges ont pris la forme d'une réunion de quatre heures, tenue juste avant la réunion publique de synthèse.

Les participants ont été invités à s'exprimer sur les points saillants qu'ils retiennent des quatre mois écoulés, ainsi que sur leurs attentes pour la suite du débat.

D'une très grande courtoisie, cet atelier a proposé un format de discussion supplémentaire, différent d'un face-à-face entre acteurs et maîtrise d'ouvrage. Il a ainsi contribué à enrichir le débat public, en croisant au sein de la société civile les regards et les logiques à l'œuvre selon les points de vue envisagés.

La confrontation entre les urgences d'emploi et les contraintes environnementales, l'examen de la relation entre domicile et travail, le débat sur les priorités en matière de financement public à l'échelle d'une région ont ainsi permis de produire sinon un accord entre les parties prenantes sur le projet, du moins une vision mieux partagée de l'ensemble des enjeux du territoire.

Cet atelier a été un gage de qualité pour la poursuite, souhaitée par tous, des échanges dans le cadre du processus de concertation post-débat public.



SEPT RÉUNIONS PUBLIQUES

Les réunions publiques ont été organisées de façon à couvrir la diversité des thèmes et des territoires concernés par le débat public.

Elles se sont déroulées de 20 heures à 23 heures, à l'exception de celle de Toulouse (19h-22h). Quatre d'entre elles ont été diffusées en direct sur internet.

À chaque réunion, CPDP et maîtrise d'ouvrage étaient installées en tribune, à deux tables distinctes. Les intervenants de la maîtrise d'ouvrage se composaient de représentants de la FFR d'une part, du territoire de projet d'autre part :

- Les représentants de la FFR étaient son président **Pierre Camou** et son directeur financier **Paul De Keerle**.
- Les représentants des collectivités territoriales étaient **Stéphane Raffalli**, maire de Ris-Orangis, et **Sandy Messaoui**, chef de projet à la communauté d'agglomération Évry-Centre-Essonnes. Ils ont été secondés par des intervenants spécialisés en fonction du thème de la réunion. Enfin, d'autres représentants de la maîtrise d'ouvrage ont régulièrement pris la parole depuis la salle, notamment le président de l'agglomération et maire d'Évry **Francis Chouat** ainsi que le président du conseil général de l'Essonne **Jérôme Guedj**.

> RÉUNION D'OUVERTURE (28 NOVEMBRE 2013, RIS-ORANGIS)

La réunion inaugurale a permis à la CPDP d'exposer les modalités du débat, et au maître d'ouvrage de présenter son projet. Pour offrir un éclairage supplémentaire au public, la commission a diffusé des vidéos extraites de l'atelier introductif.

> RÉUNIONS THÉMATIQUES

Cinq réunions ont permis d'approfondir chacune un thème particulier du débat. La CPDP s'est efforcée, en fonction des contraintes de disponibilité des salles, de faire correspondre les lieux de réunions aux thèmes retenus. Chacune d'entre elles s'est articulée en deux temps :

- La première moitié consacrée à un débat général sur le projet, afin que chaque participant ait l'occasion de débattre de l'opportunité du grand stade quel que soit le thème de la soirée ;
- La seconde moitié consacrée au thème du soir, en présence d'intervenants extérieurs invités à donner un éclairage particulier. Pour chaque thème, la maîtrise d'ouvrage (ou ses prestataires) ont présenté un exposé plus détaillé du projet, en complément de la présentation générale répétée à chaque réunion.

Ces cinq réunions thématiques ont eu lieu :

> **Le 5 décembre 2013 à Saint-Denis**, sur les thèmes « *Un grand stade et son territoire / Complémentarité et concurrence des stades en Île-de-France* ». Le chef-lieu de Seine-Saint-Denis a été choisi d'une part pour recueillir l'avis d'acteurs dionysiens concernés par le départ du rugby du Stade de France, d'autre part pour offrir des témoignages sur la construction de ce stade et son insertion dans le territoire de la Plaine. Deux intervenants ont été invités à cette fin :

- > **Patrick Braouezec**, président de l'agglomération Plaine Commune, est revenu sur l'arrivée du Stade de France à Saint-Denis ;
- > **Martin Citarella**, du comité départemental olympique et sportif 93, a analysé la cohérence des différents équipements sportifs existants ou planifiés en Île-de-France.

> **Le 12 décembre 2013 à Brétigny-sur-Orge**, sur le thème « *Les dessertes du stade et les transports* ». La CPDP a retenu ce lieu compte tenu du rôle central de la gare de Brétigny dans les transports du sud francilien.

- > **Sandrine Gourlet**, directrice des transports du conseil régional, a précisé les investissements en cours et programmés, aux différentes échéances, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de leur réalisation ;
- > Depuis la salle, des représentants de la SNCF et Réseau ferré de France ont complété ces éléments par des informations sur les adaptations nécessaires du réseau ferroviaire à la desserte du grand stade ;
- > **Yves Boutry**, vice-président de la fédération nationale des associations d'utilisateurs des transports (FNAUT), a présenté ses observations et propositions sur la situation.

LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

RÉUNION	DATE	THÈME	PARTICIPANTS EN SALLE	PARTICIPANTS EN LIGNE	AVIS ET QUESTIONS DU PUBLIC
Ris-Orangis	28/11/2013	Ouverture	600	450	26
Saint-Denis	5/12/2013	Un grand stade et son territoire	80	-	20
Brétigny-sur-Orge	12/12/2013	Les dessertes du stade et les transports	200	320	28
Massy	19/12/2013	L'économie du grand stade et les engagements publics	130	-	21
Toulouse	23/01/2014	Le nouveau stade et le rugby en France	160	160	15
Évry	30/01/2014	Insertion urbaine, sociale et environnementale du projet	450	-	21
Paris	13/02/2014	Clôture	100	140	13
TOTAL			1720	1070	144

> **Le 19 décembre 2013 à Massy**, sur le thème « *Qui paie quoi ? L'économie du grand stade et les engagements publics* ». Cette ville a été choisie entre autres en tant que siège d'un important club de rugby. Sur la question financière, deux intervenants ont été invités :

- > **Pascal Asselin**, économiste de la construction, est revenu sur la nécessité et les moyens de maîtriser les coûts d'un tel équipement ;
- > **Didier Brisebourg**, d'Attac Centre-Essonne, a motivé l'opposition de son association au projet de grand stade.

> **Le 23 janvier 2014 à Toulouse**, sur le thème « *Le nouveau stade et le rugby en France* ». Projet d'importance nationale, le grand stade concerne l'ensemble du territoire au-delà de la seule Île-de-France.

Aussi la ville de Toulouse, emblématique du rugby français, a-t-elle été choisie pour accueillir cette réunion décentralisée, tout en la diffusant en direct sur internet pour que l'ensemble des amateurs et acteurs du rugby puissent y assister. En outre, la réunion a vu un groupe de cinq étudiants de l'IAE (master de management des organisations sportives) présenter les résultats de l'atelier organisé la veille.

Lors de la réunion plénière **Vincent Charlot**, maître de conférences à l'université Paul Sabatier, a présenté son analyse du projet sous l'angle de l'expérience vécue par les supporters de rugby.

> **Le 30 janvier 2014 à Évry**, sur le thème « *Insertion urbaine, sociale et environnementale du projet* ». Cette réunion devait éclairer le public sur le fonctionnement du grand stade les jours de grands événements, mais aussi sur la façon dont le site prendrait vie au quotidien.

- > **Roland Legros**, président de l'Union des associations de riverains du Stade de France, a témoigné de la manière dont l'arrivée du stade a modifié le quotidien des habitants de la Plaine-Saint-Denis, et de la manière dont ceux-ci se sont alors organisés pour se faire entendre.



> RÉUNION DE SYNTHÈSE (13 FÉVRIER 2014, PARIS)

Cette réunion a permis à la CPDP de revenir sur les premiers enseignements du débat, avant sa clôture une semaine plus tard. Elle a également donné l'occasion aux maîtres d'ouvrage d'apporter des éléments de réponse à plusieurs questions ayant émergé au cours du débat.

Elle a également permis d'évoquer la concertation et la gouvernance du projet après le débat.

> Diffusion et retranscription des réunions

Chaque réunion a fait l'objet d'une retranscription intégrale (verbatim) et d'une synthèse. Les documents projetés par la CPDP, les maîtres d'ouvrage et les différents intervenants ont également été inclus aux archives des réunions, accessibles sur le site du débat.

Certaines réunions ont fait l'objet d'une diffusion en direct sur le site internet du débat, compte tenu de leur importance particulière :

- Les réunions d'ouverture et de synthèse ;
- La réunion de Brétigny consacrée aux transports : d'une part en raison de l'importance particulière du sujet, d'autre part en raison d'une grève ayant pu empêcher certains participants de se rendre à la réunion ;
- La réunion de Toulouse, sur un sujet (le nouveau stade et le rugby en France) concernant l'ensemble du territoire et non une région en particulier.

Lorsque les réunions ont fait l'objet d'une captation vidéo, les enregistrements ont été intégrés aux archives (les enregistrements audio dans le cas inverse).

LES CONTRIBUTIONS ET CAHIERS D'ACTEURS

Les participants ont pu présenter leur position par le biais de contributions écrites. Certaines ont fait l'objet de cahiers d'acteurs, mis en forme et imprimés par la CPDP selon une charte standardisée.

L'arrivée assez tardive de la plupart des cahiers d'acteurs, s'explique par les éléments de contexte évoqués dans la première partie de ce rapport, les organismes concernés ayant souhaité connaître la teneur des échanges tenus dans le débat public avant d'exprimer leur position.

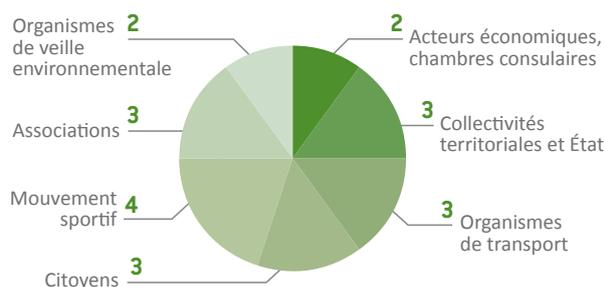
De la sorte, 16 cahiers ont pu être publiés dans le cadre du débat public, même si 8 d'entre eux n'ont été disponibles qu'à la réunion de synthèse, voire après cette réunion pour le dernier. Ils conservent néanmoins toute leur pertinence, dans la mesure où l'ensemble des documents publiés au cours de ces quatre mois restent accessibles dans l'après-débat.

Publiés dans l'espace « cahiers d'acteurs et contributions » du site, les cahiers d'acteurs ont également été distribués à l'occasion des réunions publiques et du débat mobile.

Les contributions n'ont été publiées qu'en ligne, à l'exception de celle proposée par Jean-Claude Bordigoni, ancien directeur de la Sanem Stade de France. Celle-ci a été imprimée et diffusée en raison de l'éclairage complet qu'elle propose, fondé sur une expérience du projet de Stade de France.

Quatre délibérations de collectivités ou de structures intercommunales ont été publiées, à la même rubrique. Cahiers d'acteurs, contributions et délibérations étaient ouverts aux commentaires des internautes (5 commentaires reçus).

Contributions



Cahiers d'acteurs

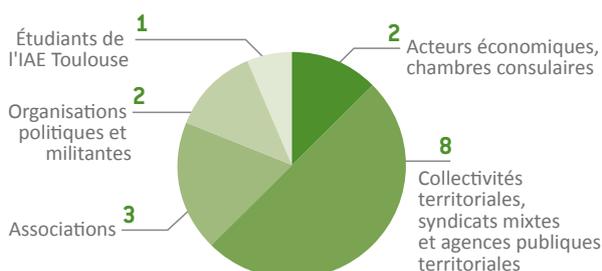


TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CAHIERS D'ACTEURS, CONTRIBUTIONS ET DÉLIBÉRATIONS

TYPE	N°	ACTEUR
DÉLIBÉRATIONS	1	Ville de Grigny
	2	Région Île-de-France
	3	Ville de Massy
	4	Communauté d'Agglomération Europ'Essonne
CONTRIBUTIONS	1	Jean Rouanet
	2	Syndicat mixte de transport Essonne Centre
	3	Jean-Claude Bordigoni
	4	Oval'Eco
	5	Agence pour l'Economie en Essonne
	6	Ville d'Aubervilliers
	7	Natureparif
	8	CNOSF ⁷
	9	Communauté d'Agglomération Plaine Commune
	10	CROS Centre
	11	CROS Île-de-France
	12	CDOS 93
	13	Essonne Environnement
	14	Transports intercommunaux Centre-Essonne
	15	Préfecture d'Île-de-France
	16	Mouvement national de lutte pour l'environnement 93
	17	Observatoire sport et développement durable
	18	Airparif
	19	SNCF / RFF
	20	Michel Cantal-Dupart
CAHIERS D'ACTEURS	1	Communauté d'agglomération du Val d'Orge
	2	ATTAC Centre Essonne
	3	Maison de l'emploi Corbeil-Évry
	4	Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne
	5	CCI 91
	6	Agence d'urbanisme Essonne Seine-Orge
	7	Communauté d'agglomération Sénart Val de Seine
	8	France Nature Environnement et Île-de-France environnement
	9	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
	10	Association des usagers des transports IDF
	11	CCI Paris
	12	EELV Essonne et Île-de-France
	13	Région Île-de-France
	14	Etudiants de l'IAE de Toulouse
	15	Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart
	16	SADUR ⁸

⁷ Comité national olympique et sportif français. Les sigles CROS et CDOS désignent les comités régionaux et départementaux.

⁸ association des usagers du RER D



LE SITE INTERNET DU DÉBAT, LIEU D'INFORMATION ET D'EXPRESSION

- Informations pratiques sur le débat et téléchargement de l'ensemble des documents disponibles ;
- Accès au calendrier et à l'ensemble des archives des réunions et du débat mobile ;
- 3 espaces d'expression ouverts aux commentaires des internautes : un forum de discussion, un espace questions-réponses, et enfin les contributions, cahiers d'acteurs et délibérations.

Les espaces d'expression ont fait l'objet de synthèses publiées en fin de débat.

> Le système questions-réponses

Lors de chaque débat public, le maître d'ouvrage s'engage à apporter dans le temps du débat une réponse complète et personnalisée à chaque question qui lui est posée par écrit.

Les questions ont été collectées directement sur le site du débat, à l'occasion du débat mobile, par courrier (via les cartes T ou sur papier libre) ou encore sur les formulaires à la disposition du public au cours des réunions publiques.

Elles ont ensuite été saisies dans le système questions-réponses, interface permettant leur transmission entre la CPDP et les maîtres d'ouvrage. Chaque réponse apportée par les maîtres d'ouvrage était validée par la CPDP qui, sans se prononcer sur le fond, vérifiait que celle-ci était claire et complète.

Les questions posées oralement en réunion ne sont pas entrées dans ce dispositif, dans la mesure où elles ont trouvé leur réponse directement de la part de la maîtrise d'ouvrage. En tout, 132 questions ont été publiées, commentées à 8 reprises. À noter que la CPDP a répondu elle-même à 11 questions ne portant pas sur le projet, mais sur la conduite du débat.

Tout au long du débat, la commission a veillé à ce que les réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage soient complètes, précises et pédagogiques et qu'elles soient



publiées dans les meilleurs délais. Le délai de réponse de la maîtrise d'ouvrage est resté raisonnable au cours du débat : 19 jours en moyenne, même si nous regrettons que 17 questions-réponses aient nécessité plus d'un mois de traitement. La commission a régulièrement demandé aux porteurs du projet de modifier ou compléter les

réponses aux questions qui n'étaient que partiellement traitées (à 43 reprises soit pour environ un tiers des questions). Malgré ces demandes, la qualité de certaines réponses a parfois été en deçà de ses attentes ; elle a tout de même décidé de les publier afin de ne pas pénaliser les participants au débat par des délais de réponse trop importants.

> Le forum de discussion

Les internautes avaient la possibilité d'exprimer leur avis dans le cadre d'un forum de discussion en ligne. Afin de faciliter la lecture des avis, ceux-ci ont (tout comme les questions-réponses) fait l'objet d'un classement thématique par mots-clés de la part de la CPDP :

- Usages et caractéristiques du stade
- Pratique du rugby
- Cohérence des équipements sportifs et culturels
- Coût, financement et fiscalité
- Aménagement du sud francilien et emploi
- Insertion urbaine et fonctions du nouveau quartier
- Accès et dessertes du stade
- Impact environnemental
- Débat public
- Autres

Pour accroître l'interactivité de ce forum, chaque avis était ouvert aux commentaires des autres internautes. Avec 34 commentaires pour 125 avis, cette fonctionnalité a été plutôt bien utilisée.

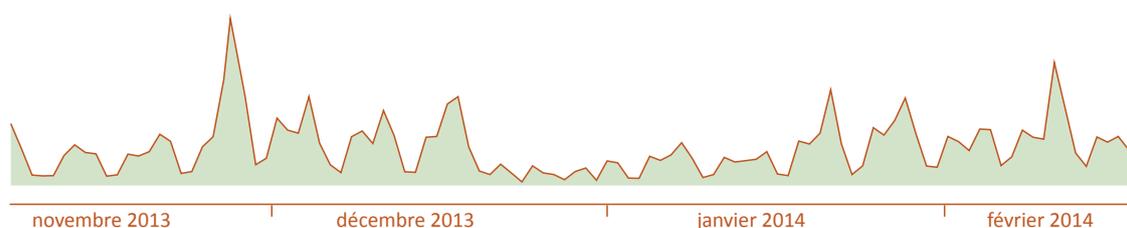
Dans la mesure où il recensait l'ensemble des avis exprimés hors des réunions publiques (c'est-à-dire postés directement en ligne ou saisis après un recueil par courrier ou dans le cadre du débat mobile), le forum a apporté à la commission des expressions du public complémentaires à celles émises en réunion. Le classement par thèmes a facilité le traitement de ces informations par la CPDP, qui a mené une veille régulière du forum. Ainsi, les expressions publiées dans le forum n'ont pas attendu le présent compte-rendu pour être analysées par la commission, mais l'ont été en continu afin notamment d'enrichir les réunions publiques par des questionnements supplémentaires.

> Fréquentation du site

Le site du débat a fait l'objet de 15 126 visites, de la part de 7 203 visiteurs uniques. Les visites ont duré 4 minutes en moyenne.

Les pics de fréquentation du site correspondent aux réunions publiques. La plus forte affluence (627 visites) a eu lieu au lancement du débat.

Evolution de la fréquentation du site



Provenance des visiteurs



Pages les plus lues

En nombre de vues



Sources des visites

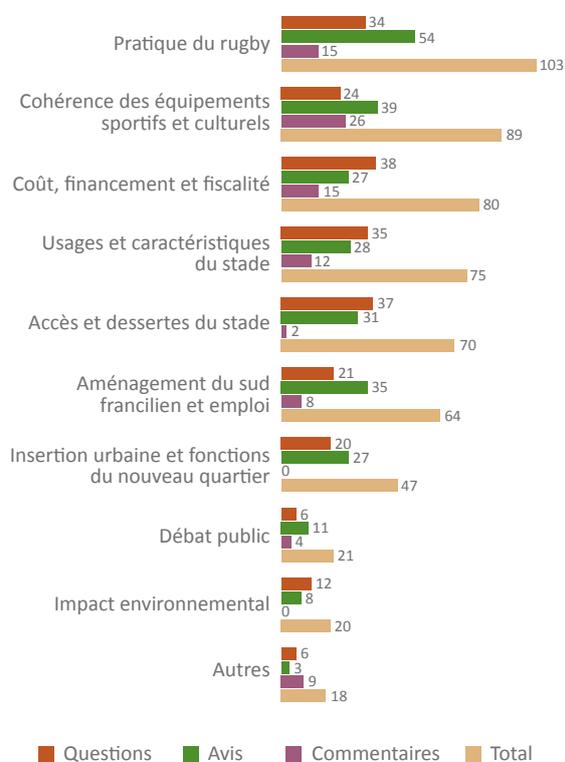


¹ agglo-evry.fr, essonne.fr, evry.fr, mairie-ris-orangis.fr

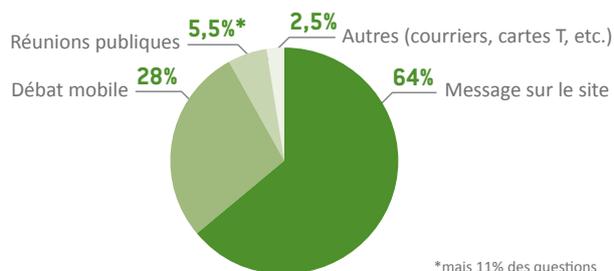
> Les avis et questions-réponses

Les chiffres présentés ci-dessous concernent l'ensemble des messages publiés sur internet, c'est-à-dire non seulement les avis et questions saisis par les internautes, mais aussi ceux que la CPDP a recueillis dans les réunions (par écrit), au cours du débat mobile ou par courrier, et qu'elle a ensuite intégrés au forum de discussion ou au système questions-réponses. De la sorte, ces chiffres présentent un panorama relativement complet de la participation au débat.

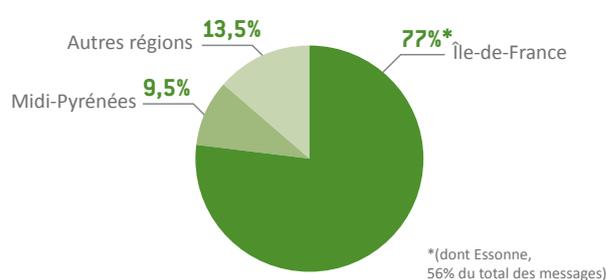
Source des avis et questions



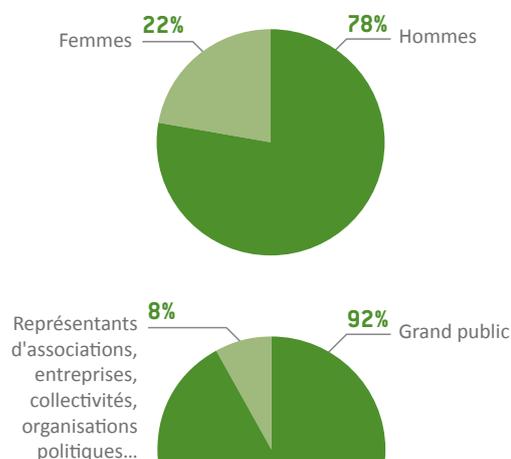
Source des avis et questions



Origine des messages



Auteurs des messages



LE DÉBAT MOBILE, À LA RENCONTRE DU PUBLIC SUR SES LIEUX DE VIE

Dans sa volonté de s'adresser à l'ensemble des personnes concernées par le projet, y compris les habitants du territoire d'implantation du grand stade, la CPDP a souhaité aller à la rencontre de ces habitants directement sur leurs lieux de vie.

Le « débat mobile » a ainsi permis d'informer et de recueillir la parole d'un public sociologiquement plus divers que les participants aux réunions publiques. Ce moyen de participation a également offert une façon de dialoguer différente, moins formelle que les outils traditionnels. Outre les avis enregistrés à l'écrit ou à l'oral, un apport essentiel du débat mobile réside ainsi dans sa capacité à appréhender « l'esprit » d'un territoire et d'une population, y compris dans tout ce qu'il contient d'implicite.

La CPDP a retenu un dispositif souple, mobilisant un budget modéré. Le débat mobile a pris la forme d'un stand d'environ 20 m², abrité par une tente pour les séances en extérieur. Une table présentait les documents des maîtres d'ouvrage, une autre les documents de la CPDP et les cahiers d'acteurs. L'ensemble des panneaux d'exposition étaient installés, de sorte à « attirer » visuellement les passants.

Les participants pouvaient enregistrer leurs questions ou avis à l'écrit ou à l'oral. Le débat mobile s'est souvent accompagné de distribution de tracts ou de documents (journal, synthèse du dossier) aux abords du stand par les membres de la CPDP.

Ceux-ci avaient pour rôle d'engager la discussion avec les passants, de recueillir leurs avis et de les mettre en relation avec les maîtres d'ouvrage pour obtenir des réponses ou des précisions sur le projet. Les représentants de la maîtrise d'ouvrage n'ont pu être présents à toutes les séances : le cas échéant, les questions du public ont été intégrées au système questions-réponses.

7 séances ont été organisées :

- **Samedi 11 janvier, de 9h30 à 12h30, au marché de Ris-Orangis** : cette séance a permis de toucher un public nombreux et socialement très diversifié ;
- **Mardi 14 janvier, de 17h30 à 19h30, à la gare RER Bois de l'Épine** : cette gare serait la principale gare de desserte du stade ; la CPDP a souhaité rencontrer ses usagers, à l'heure de pointe du soir ;
- **Vendredi 24 janvier, de 18h45 à 20h45, sur le parvis du stade Jean Bouin (Paris)** : organisée lors de l'avant-match Stade Français/Castres Olympique, cette séance a permis de s'adresser aux supporters de rugby ;
- **Samedi 1^{er} février, de 14h à 17h, Centre commercial Évry 2** : l'un des lieux les plus fréquentés du territoire concerné par le projet ;



SÉANCE DU DÉBAT MOBILE AU LYCÉE DU PARC DES LOGES D'ÉVRY

- **Mardi 4 février de 11h30 à 13h30, au Lycée Pierre Mendès-France de Ris-Orangis** : la CPDP a souhaité recueillir l'avis des jeunes dans le lycée le plus proche du site du projet ;
- **Jeudi 6 février, de 11h à 15h, à l'Université d'Évry Val d'Essonne** : cette séance a permis de rencontrer des étudiants habitant le territoire, ou venant de communes plus éloignées ;
- **Mardi 11 février, de 11h30 à 13h30, Lycée du Parc des Loges d'Évry** : après une séance dans un lycée professionnel, la CPDP s'est rendue dans un lycée d'enseignement général et technologique.

Les avis et questions recueillis dans ces 7 séances ont été publiés sur le site internet (dans la mesure où ils respectaient notre charte de modération) et ont fait l'objet d'une synthèse générale.

Ils ont nourri le présent compte-rendu, au même titre que les propos exprimés en réunion, sur internet ou dans les contributions écrites. Il apparaît que le débat mobile a permis à la CPDP d'obtenir un éclairage significatif sur la perception du projet par la population, non seulement au travers des avis formels enregistrés à l'écrit ou à l'oral (qui font l'objet de la présente synthèse), mais aussi des discussions informelles tenues avec les participants.

Ces avis et questions des « simples citoyens » complètent ainsi les enseignements des réunions publiques, où se sont davantage exprimés des acteurs impliqués dans la vie politique, économique, associative ou sociale de la région.

Si dans certains lieux (marché de Ris notamment) les passants se sont montrés très informés, à d'autres moments le débat mobile a représenté le premier contact entre le public et le débat, alors que celui-ci s'achevait moins de deux semaines plus tard.

Il aurait donc sans doute été utile d'organiser les séances dès les premiers temps du processus afin que les habitants qui le souhaitent aient ensuite le temps de suivre le débat public dans les réunions ou en ligne.



DÉBAT MOBILE AU STADE JEAN BOUIN



JACQUES ARCHIMBAUD ET FRANCIS CHOUAT (AU CENTRE), PRÉSIDENT DE L'AGGLOMÉRATION ÉVRY CENTRE-ESSONNE, DÉBAT MOBILE AU CENTRE COMMERCIAL ÉVRY 2

UNE RÉUNION D'ÉCHANGES ORGANISÉE PAR LES ÉTUDIANTS

Un groupe de cinq étudiants de l'IAE de Toulouse (master d'ingénierie et de management des organisations sportives) a monté un atelier qui a rassemblé 80 participants, le 22 janvier à Toulouse. La CPDP et les maîtres d'ouvrage ont assisté à la réunion, dont les enseignements sont été présentés par les étudiants le lendemain à la réunion publique de Toulouse. Ils ont également fait l'objet d'un cahier d'acteur.

Cette réunion organisé par les étudiants eux-mêmes est venu compléter le dispositif imaginé par la CPDP pour informer les jeunes et recueillir leurs avis.



RÉUNION ORGANISÉE PAR LES ÉTUDIANTS DE L'IAE DE TOULOUSE

LA PARTICIPATION AU DÉBAT MOBILE

LIEU	PRÉSENCE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE	AVIS ET QUESTIONS ÉCRITS	AVIS ET QUESTIONS ORAUX	TOTAL PAR RÉUNION
Marché de Ris-Orangis	—	26	9	35
Gare d'Orangis-Bois de l'Épine	Collectivités	11	5	16
Stade Jean Bouin	FFR	18	2	20
Centre commercial Évry 2	Collectivités	19	3	22
Lycée Pierre Mendès-France	Collectivités	2	2	4
Université d'Évry-Val d'Essonne	FFR	8	3	11
Lycée du Parc des Loges	—	14	3	17
TOTAL		98	27	125



LES ÉTUDIANTS DE L'IAE À LA RÉUNION PUBLIQUE DE TOULOUSE

DES PAROLES NOMBREUSES ET DIVERSIFIÉES

À travers les différents supports de participation mis en place, la CPDP a ainsi pu recueillir l'opinion :

- De collectivités territoriales essonniennes et de leurs émanations (intercommunalités, agences publiques, syndicats mixtes) ;
- De la Région Île-de-France ;
- Des acteurs importants des transports franciliens ;
- D'acteurs représentatifs de la Seine-Saint-Denis ;
- De représentants du monde du rugby, pratiquants ou responsables de clubs amateurs, président de club professionnel ;
- D'organismes socio-économiques, notamment les chambres de commerce et d'industrie ;
- D'associations environnementales, d'usagers des transports ;
- Des organismes régionaux de veille environnementale ;
- De chercheurs et autres spécialistes du sport et des équipements sportifs ;
- De partis ou organisations politiques, d'élus et de militants parlant en leur nom propre ;
- De catégories de population assez larges et représentatives de la sociologie essonnienne et notamment des jeunes.

Si plus de 50% des contributions du public émanent de participants essonniens, près de 80% d'Île-de-France, le site internet et les réunions toulousaines ont cependant assuré une certaine diversité géographique.

Pour autant, la participation du débat public a connu certains points faibles.

La CPDP n'est ainsi pas parvenue à recueillir la parole des populations très éloignées du projet, femmes, habitants des quartiers dits « sensibles ».

Elle a éprouvé des difficultés à appréhender la manière dont les associations sportives, culturelles ou sociales des communes concernées par le stade considèrent l'arrivée d'un tel équipement.

DES AUDITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR APPROFONDIR ET ÉCLAIRER LE DÉBAT

Après la mi-débat, la CPDP a souhaité solliciter activement la parole de certains acteurs, considérant qu'ils étaient à même d'apporter des éclairages complémentaires.

La commission a donc organisé deux demi-journées d'auditions, tenues dans les locaux de la CNDP et ensuite diffusées en vidéo.

La première série d'auditions a porté sur « Le Grand Paris du sport ». Organisée le 27 janvier 2014, elle a permis de recueillir le point de vue d'acteurs du sport national et francilien, au-delà du monde du rugby. Ont été auditionnés :

- Evelyne Ciriegi, présidente du comité régional olympique et sportif d'Île-de-France ;
- Bernard Amsalem, président de la fédération française d'athlétisme ;
- Jean-Luc Rougé, président de la fédération française de judo représentant également le comité national olympique et sportif français, en tant que vice-président.

La seconde série d'auditions s'est tenue le 28 janvier sur le thème des « Liens entre le grand stade et son environnement ». Ont été auditionnés :

- Jonathan Flandin, chargé de mission écologie urbaine à Natureparif ;
- Jean-Félix Bernard, président d'Airparif ;
- Helder de Oliveira, directeur de l'Ordif (observatoire régional des déchets d'Île-de-France) ;
- Gilles Clément, paysagiste.

L'ÉVALUATION DU DÉBAT

Un questionnaire d'évaluation du débat public a été distribué aux participants et mis à la disposition des internautes. 139 réponses ont été recueillies : si la représentativité statistique des participants ou de la population n'est pas garantie, les enseignements en sont néanmoins significatifs.

Le compte rendu de cette évaluation sera disponible d'ici l'été.

LE COÛT DU DÉBAT

Au 15 avril 2014, le coût du débat, pris en charge par le maître d'ouvrage, est estimé à **871 419 euros TTC** et se décompose comme suit :

LE DÉBAT

POSTES DE DÉPENSE	MONTANT EN € TTC
OUTILS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION	383 070
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en œuvre du plan d'information, dont conception graphique et diffusion des outils de communication Création et administration du site internet, gestion et modération des outils internet du débat Appui à la définition du dispositif et organisation de l'atelier introductif Appui à la conception du débat mobile et à la rédaction des documents du débat 	208 878 73 335 76 557 24 300
LOGISTIQUE DES RENCONTRES DU DÉBAT	166 530
<ul style="list-style-type: none"> Logistique des réunions publiques, du débat mobile, des conférences de presse et des auditions Locations de salles 	154 973 11 556
FABRICATION DES OUTILS DU DÉBAT	65 419
<ul style="list-style-type: none"> Impression des documents d'information du public 	65 419
FONCTIONNEMENT DE LA CPDP	256 400
<ul style="list-style-type: none"> Location et charges des locaux, ameublement, équipement et maintenance informatique, fournitures Salaires (dont charges patronales) et frais de déplacement et d'hébergement du secrétariat général Invitation d'un expert pour une formation sur l'économie du sport et du rugby et séminaire de la CPDP sur le débat public 	75 857 174 852 5 681

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

POSTES DE DÉPENSE	MONTANT EN € TTC
<ul style="list-style-type: none"> Dépenses du maître d'ouvrage pour la conception et l'impression de ses documents (dossier du débat, synthèse, panneaux d'exposition, ...) Accompagnement pendant le débat public Frais généraux 	109 679 171 349 3 160
TOTAL	284 188

Conformément à l'article R 121-16 du code de l'environnement, la CNDP a financé les indemnités de ses membres ainsi que leurs frais généraux.

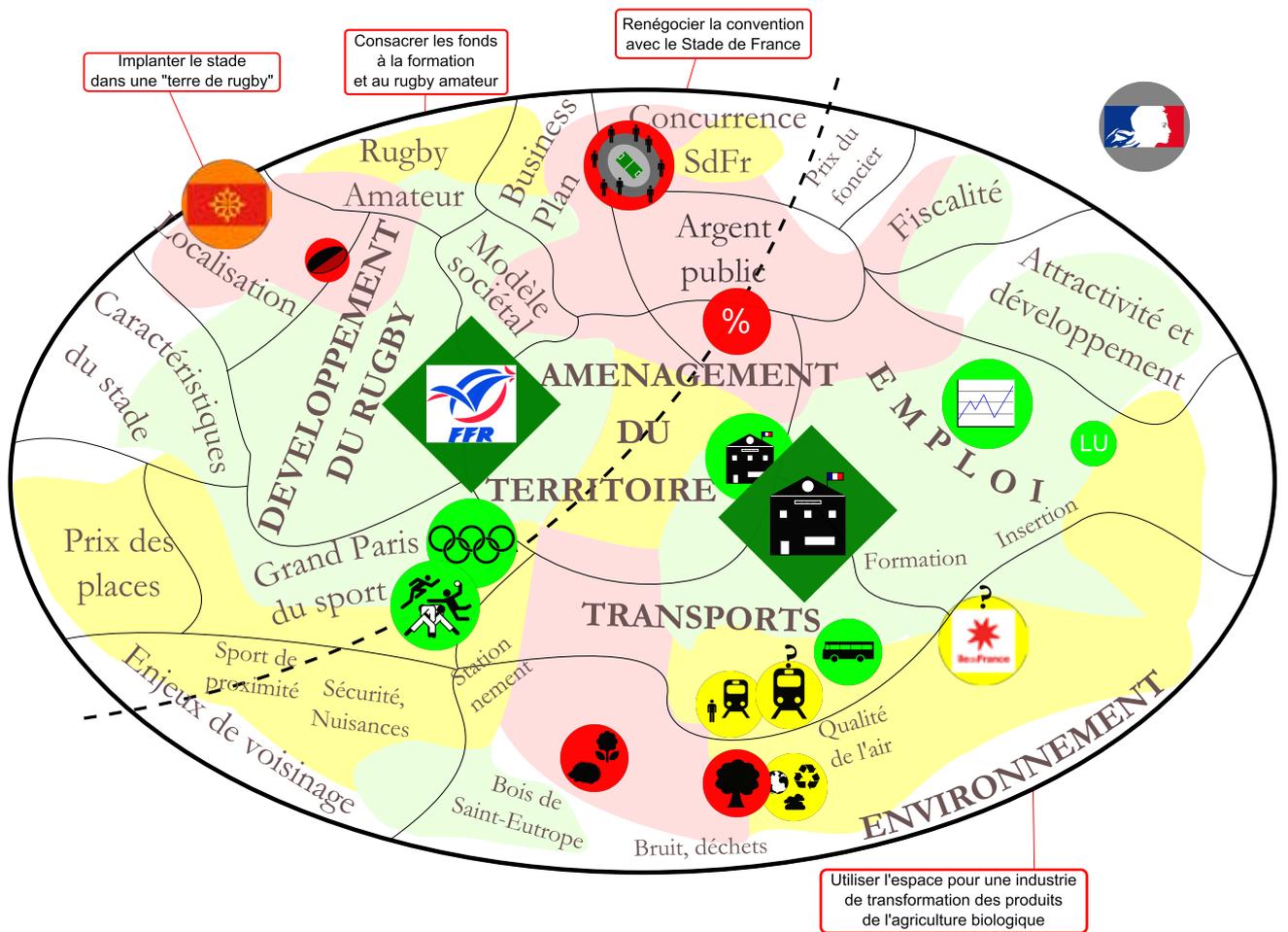
LA CNDP

POSTES DE DÉPENSE	MONTANT EN €
<ul style="list-style-type: none"> Indemnités versées aux membres (présences aux réunions de travail, réunions publiques, séances du débat mobile, autres événements publics) Frais généraux des membres 	40 266 17 699
TOTAL	57 965

2

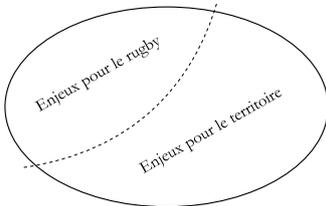
LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DU DÉBAT



LÉGENDE

Catégories d'enjeux



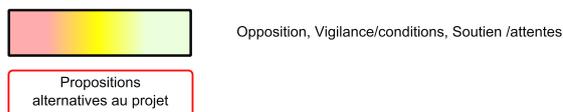
Signification générale des pictogrammes

- Maîtrise d'ouvrage, soutiens du projet
- Pas de net soutien ou opposition, soutien soumis à conditions
- Opposition au projet, soutien à l'opportunité mais opposition à la localisation
- Ne prend pas part au débat

Acteurs du débat

- Maîtrise d'ouvrage : FFR et collectivités
- Collectivités voisines, acteurs économiques
- Region Île-de-France, Etat
- Association Attac
- EELV et France Nature Environnement, associations environnementales locales
- Organismes de veille environnementale+observatoire sport et développement durable
- Organismes de transport ferroviaire, de transport routier
- Associations d'usagers des transports
- Mouvement olympique, fédérations sportives
- René Bouscatel, président du Stade Toulousain
- Collectif d'anciens salariés de l'usine LU
- Acteurs de Toulouse et du Sud de la France, acteurs de Saint-Denis

Positions des acteurs par rapport aux thèmes





PARMI LES ACTEURS DU RUGBY, LE PROJET CONVAINC UNE MAJORITÉ MAIS N'A PAS ENCORE ÉTEINT TOUS LES FOYERS DE CONTESTATION

Par son ampleur, son inscription dans le temps et la maîtrise des recettes et retombées liées au spectacle offert par l'équipe nationale, le projet de grand stade est au cœur des relations (et d'une certaine façon des rapports de force) entre les différentes composantes du rugby français pour des décennies.

Alors que le rugby a connu une spectaculaire progression depuis une dizaine d'années, la construction et l'exploitation du stade orienteraient pour longtemps une part importante des flux financiers et des pouvoirs qui conditionnent son avenir à long terme.

La décision de la FFR, lors de son assemblée générale à Hyères⁹, de s'engager définitivement dans la construction du stade a certes clos officiellement l'intense campagne de consultation interne qui avait, pendant une bonne année, traversé ses différentes instances à ce sujet.

La période du débat a toutefois montré que des réticences pouvaient subsister ici ou là quant à l'opportunité du projet.

Lors de la réunion de Toulouse, mais aussi de la part de participants issus d'autres régions du Sud de la France, des voix se sont exprimées en faveur d'une implantation dans le Sud-Ouest et non en Île-de-France. La localisation en Essonne a été considérée parfois comme très défavorable aux habitudes et traditions des supporters qui assistent aux matches du XV de France.

Des représentants de plus petits clubs, sans doute plus attachés aux formes antérieures de pratique, ont également manifesté leur inquiétude quant aux sommes mises en jeu et aux risques d'arbitrage défavorables pour eux en cas de déséquilibre d'exploitation sur le long terme.

La presse s'est par ailleurs fait l'écho d'une hostilité latente de responsables de grands clubs, par exemple en Île-de-France, mais aucun ne s'est exprimé dans le cadre du débat. Sans qu'il soit possible d'en évaluer l'impact au sein de la ligue professionnelle (LNR), le président du Stade toulousain et ancien membre du comité directeur de la LNR s'est prononcé en défaveur du grand stade.

Cependant, même si des réticences nombreuses demeurent, une majorité des personnes qui se sont exprimées en se présentant comme supporters, amateurs ou pratiquants ont manifesté un soutien appuyé au projet.

Ce soutien s'est largement manifesté en Essonne même, siège de la fédération, ou opèrent aussi des clubs de bon niveau particulièrement attachés à la vitrine que représenterait le grand stade.

Mais il s'étend largement au-delà, en particulier auprès des jeunes sportifs très sensibles aux arguments de la fédération.

⁹Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2013, où est votée la décision « de déléguer au comité directeur la faculté d'émettre un (ou plusieurs) emprunt(s) obligataire(s), dans la limite d'un montant maximal de 200 millions d'euros », un tel emprunt étant destiné à financer le grand stade.



PIERRE CAMOU, PRÉSIDENT DE LA FFR



DE GAUCHE À DROITE : EVELYNE CIRIEGI (CROSIF), BERNARD AMSALEM (FFA), JEAN-LUC ROUGÉ (FFJ), AUDITION DU 27 JANVIER 2014¹⁰



LE GRAND STADE AURAIT LA CAPACITÉ D'ACCUEILLIR DES RENCONTRES DE HANDBALL

UNE CONVERGENCE S'EST NOUÉE ENTRE LE RUGBY ET LE MOUVEMENT SPORTIF

Le projet a reçu en fin de débat un soutien appuyé du mouvement sportif.

Ce soutien s'est manifesté au travers des interventions de représentants des comités olympiques et sportifs, ainsi que de responsables d'autres fédérations (athlétisme, handball, judo).

La multifonctionnalité du stade, a été présentée comme une possibilité par la FFR : il pourrait aussi accueillir le handball, l'athlétisme en salle (mais pas en extérieur, du fait de l'absence de piste), le motocross, etc.

Cette vision a été particulièrement appréciée des autres fédérations sportives, qui ont insisté sur un point : un équipement sportif ne saurait fonctionner en autarcie. Il doit d'une part s'intégrer pleinement à son territoire et à sa population, accueillir en proximité des équipements et terrains sportifs accessibles à tous.

Il doit d'autre part fonctionner en cohérence avec les autres équipements sportifs de la métropole parisienne. Le besoin d'une vision partagée à l'échelle francilienne, incarnée dans un « Grand Paris du sport » parfois évoqué, serait de l'avis de tous un plus pour une prochaine candidature de la France à l'organisation des Jeux Olympiques.

Dans une telle perspective, le grand stade, qui pourrait accueillir le tournoi olympique de rugby à VII, représenterait un élément structurant de la candidature, en lien avec d'autres équipements voisins (vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines).

Le « cluster sport » prévu sur le site du projet est en outre perçu comme un moyen de renforcer la coopération entre les sports.

¹⁰Crosif : comité régional olympique et sportif d'Île-de-France ; FFA : fédération française d'athlétisme ; FFJ : fédération française de judo



SUR LE TERRITOIRE, ADHÉSIONS ET CONTROVERSES

LES INSTITUTIONS TERRITORIALES ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES TRÈS MOBILISÉS EN FAVEUR DU PROJET

Porteurs de la dynamique mise en œuvre lors de la procédure du choix du site, les acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire de projet militent activement pour le grand stade.

Les principaux élus des collectivités composant la maîtrise d'ouvrage se sont fortement et personnellement impliqués depuis la salle, dans les réunions publiques.

Ce soutien dépasse manifestement les clivages droite/gauche : au cours des réunions, **plusieurs participants élus de l'opposition municipale de droite et du centre à Ris-Orangis ou Évry** ont apporté leur soutien aux collectivités dans l'élaboration d'un projet dont ils disent partager les objectifs, ainsi que les espoirs qu'il suscite.

Les organismes associés aux collectivités maîtres d'ouvrage (syndicats mixtes, agences d'urbanisme, maison de l'emploi) ont également proposé des contributions manifestant leur engagement en précisant, chacun dans son domaine de compétence, la manière dont le territoire pourrait l'accueillir et les bénéfices qu'il en retirerait.

Ils ont souligné les attentes suscitées en matière d'accélération des politiques de transports, de retombées économiques, de développement social, urbain et environnemental.

Les maîtres d'ouvrages ont reçu au cours du débat le **soutien d'intercommunalités et communes voisines**

(ville de Massy, SAN de Sénart, agglomération Sénart Val-de-Seine, agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, ville de Grigny, agglomération du Val d'Orge, agglomération des Lacs de l'Essonne), dont certaines étaient pourtant concurrentes d'Évry/Ris-Orangis lors de la procédure de sélection du site.

Ces intercommunalités ont présenté les attentes qu'elles fondent sur l'arrivée du grand stade à Ris-Orangis, assortissant parfois leur soutien à des conditions précises, qui leur permettraient de bénéficier des retombées de l'équipement.

La conviction est apparue nettement partagée que les enjeux dépassaient les frontières de l'agglomération d'Évry pour concerner l'ensemble du Centre-Essonnes, voire de tout un sud francilien souvent présenté comme le parent pauvre de l'aménagement du territoire régional.

Pour cette même raison, les milieux économiques sont très favorablement engagés autour du projet : chambres consulaires, regroupements d'entreprises, entrepreneurs prenant la parole à titre individuel se sont exprimés, aussi bien dans les réunions qu'en ligne ou au travers des contributions et cahiers d'acteurs.

Les associations d'usagers des transports et les syndicats de salariés, présentent le projet comme une occasion de faire avancer leurs propres préoccupations et s'y déclarent, sous réserve de conditions correspondant à la satisfaction de leurs revendications, plutôt favorables.

Les groupements d'usagers voient dans le grand stade l'occasion de rattraper le retard essonnien et d'obtenir les investissements réclamés depuis longtemps.



MARTIN CITARELLA ET PATRICK BRAOUEZEC, INTERVENANTS INVITÉS À LA RÉUNION DE SAINT-DENIS

LES ÉCOLOGISTES ET LA GAUCHE DE LA GAUCHE CONTESTENT FORTEMENT LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ILLUSTRÉ PAR LE GRAND STADE ET LES CONDITIONS DE L'INTERVENTION PUBLIQUE

Certaines oppositions visent l'opportunité voire le principe même d'un nouveau grand stade.

L'association Attac, rejointe par des élus se présentant comme opposition de gauche à Évry, dénonce ainsi ce qu'elle considère comme un symbole du sport-spectacle, un projet servant exclusivement des intérêts mercantiles d'entreprises participant de la financiarisation généralisée, alors qu'une part significative de l'investissement est financée par la puissance publique.

Ces participants s'opposent dans une période très contrainte pour les finances publiques, en pleine crise économique et sociale, au fait que les aménagements complémentaires pour la desserte du stade (routière en particulier) ou des « cautions publiques à des emprunts privés » soient considérés comme prioritaires voire simplement pertinents.

Ils sont rejoints en cela par les écologistes, notamment Europe-Écologie-Les-Verts (seul acteur politique s'exprimant en tant que parti) et l'association France-Nature-Environnement.

Ceux-ci contestent le projet non seulement en raison de ses impacts écologiques considérés comme négatifs (à ce point en tout cas des études), mais aussi parce qu'il leur semble correspondre à un modèle de société consumériste et daté.

À l'idée d'un équipement lourd très consommateur (en construction comme en exploitation) en capital en espace, et en énergie, ils opposent l'hypothèse de plusieurs équipements en réseaux, flexibles voire démontables, beaucoup mieux répartis sur tout le territoire.

Dans une société marquée par des évolutions très rapides des pratiques culturelles et sportives, ils interrogent le concept même de grand stade dont ils contestent l'insuffisante flexibilité et la faible capacité à s'adapter à ces évolutions.

Ils évoquent ainsi le spectre à long terme de véritables friches sportives, à l'image du précédent de l'hippodrome d'Évry et du stade voisin de Bondoufle (Robert Bobin).

Ils jugent nécessaire d'améliorer les transports régionaux sans les faire dépendre des aléas d'un tel équipement.

Ils considèrent qu'en tout état de cause, la construction du stade et des équipements de transports de capacité aptes à les desservir ne pourront jamais se concrétiser dans les mêmes délais.

Ils proposent donc d'autres affectations du site (espace laissé naturel pour FNE, site de transformation de produits de l'agriculture biologique pour EELV).

LES ÉLUS EN SEINE-SAINT-DENIS : CRAINTE D'UNE CONCURRENCE FATALE AU STADE DE FRANCE

D'autres réticences très vives s'expriment depuis la Seine-Saint-Denis, où des élus et des habitants s'inquiètent du devenir du Stade de France.

Certains déclarent comprendre l'ambition de la fédération mais considèrent que la coexistence de deux stades de 80 000 places autour de Paris n'est pas viable.

Ici encore, une proposition alternative est exprimée : renoncer au grand stade au bénéfice d'une renégociation du contrat avec le Stade de France à l'avantage des fédérations utilisatrices.

Cependant, malgré leurs réserves sur le projet, les élus de Plaine Commune sont venus apporter leur témoignage sur l'arrivée du Stade de France, et suggérer à partir de leur propre expérience des conditions de réussite pour de tels équipements.



LES HABITANTS ENTRE INTÉRÊT MARQUÉ POUR LE PROJET ET SCEPTICISME SUR SA RÉUSSITE

Les habitants de Ris et d'Évry ont été très largement informés en phase de candidature du territoire : c'est ce dont témoigne leur forte participation aux différentes formes de débat.

Dans un contexte marqué par les effets de la crise et les risques de retrait d'un certain nombre d'entreprises du bassin d'emploi, leur intérêt pour l'implantation d'un projet de cette envergure est manifeste : impact en termes d'image et de notoriété, effets sur les activités, amélioration attendue pour les transports collectifs, accès à des événements sportifs et de spectacles d'ampleur internationale, aménagement d'un espace considéré comme en voie de déshérence...

Les habitants ont pris acte des effets signalés dans le document du maître d'ouvrage et des engagements correspondants. S'ils ne doutent pas de la sincérité de ces engagements, ils ont exprimé de nombreuses préoccupations et questions au cours du débat.

Aménager les transports nécessaires au stade, oui, mais pourvu que cela bénéficie en priorité aux usagers quotidiens.



Développer l'emploi, oui, à condition que les habitants du territoire en profitent, sans pour autant détruire des emplois dans les territoires voisins.

Disposer d'un équipement de prestige, oui, mais à condition qu'il leur soit accessible en terme de prix et de tarifs et qu'il s'accompagne de nouveaux équipements pour la pratique sportive de tous.

Aménager un espace vide, oui mais à condition que les nuisances (environnement, bruit, pollution atmosphérique, déchets, effets de foules, insécurité) soient bien maîtrisées sur le territoire.

Si l'idée d'un grand stade semble considérée avec bienveillance par les citoyens rencontrés, et particulièrement chez les jeunes, cette bienveillance n'équivaut pas (encore) à une adhésion sans réserve au projet.



Faute de certains éléments concrets notamment sur les aménagements environnant, un certain scepticisme s'exprime, y compris chez des personnes favorables au projet, quant à sa véritable faisabilité et ses impacts.

La FFR parviendra-t-elle à lever les fonds nécessaires ? L'État et la Région avec le syndicat des transports d'Île-de-France s'engageront-ils vraiment ? Le projet est-il viable financièrement ?

Concernant les questions financières, des habitants estiment que le business plan du projet ne lève pas toutes les craintes de dérives des coûts ; des interrogations demeurent sur les risques financiers pour la puissance publique et par conséquent pour le contribuable.



3

LE FOND DU DÉBAT : LES ARGUMENTS EN PRÉSENCE



OPPORTUNITÉ DU STADE POUR LE RUGBY

Aux yeux du maître d'ouvrage, la première raison de disposer de son propre stade réside dans la difficulté d'organiser des rencontres de rugby dans l'enceinte de Saint-Denis, compte tenu de l'importance des créneaux occupés par les rencontres de football.

Deux exemples d'actualité ont été invoqués à l'appui de cette position :

- Le match France-Ukraine de football de novembre 2013, organisé une semaine après la rencontre France-Nouvelle-Zélande. Ce match décisif pour le 11 tricolore s'est déroulé sur une pelouse dégradée, ce dont le rugby a été accusé. Inversement, une semaine plus tard, le XV de France s'est plaint à son tour de la dégradation de la pelouse à l'occasion du match France-Afrique du Sud. Pour la FFR, cet épisode témoigne de la difficulté à faire cohabiter les deux sports dans des délais réduits.
- Tous les grands stades français ont été réservés pour l'Euro de football 2016, l'UEFA¹¹ imposant une période de repos de la pelouse de six semaines avant la compétition. Dès lors, la FFR fait état de difficultés pour organiser la finale du championnat de France, faute de disponibilités.

Au-delà de ces exemples, la FFR estime que le football prend une place prioritaire dans la programmation du Stade de France.

Dès lors, cette cohabitation pèse sur l'organisation des matches de rugby, en restreignant les dates disponibles et en privant la FFR d'une visibilité à long terme sur les disponibilités du stade. Or, les tournées internationales des grandes nations (Nouvelle-Zélande par exemple) se décident plusieurs années à l'avance.

Pour la FFR, se doter de son propre stade permettrait de gérer son calendrier sans contraintes. Elle toucherait également l'intégralité des bénéfices issus de la billetterie et surtout des prestations complémentaires, les « hospitalités » (repas, événements des partenaires, prestations « VIP », etc.).

Cette volonté de conquérir son autonomie et d'accroître ses ressources est liée, rappelle la fédération, à sa mission de service public.

Loin de concerner uniquement le sport de haut niveau, cette mission porte aussi sur le développement et le soutien du rugby amateur (assurance, prise en charge des déplacements). Dans un contexte où les subventions publiques se raréfient, ces aides fédérales deviennent vitales pour les petits clubs, comme en ont témoigné certains dirigeants.

La FFR a rappelé tout au long du débat que la coexistence de deux stades affectés chacun à un sport se pratique à Londres (Twickenham, Wembley) ou à Dublin (Aviva Stadium, Croke Park).

Il est d'ailleurs fréquent que les grandes fédérations sportives soient propriétaires de leur stade : la FFR cite Roland-Garros comme cas exemplaire d'une fédération basant son développement sur la possession de son « outil » principal.

¹¹Union européenne de football association

LES CONSÉQUENCES SUR LE FINANCEMENT DU RUGBY AMATEUR

Les oppositions ou les réticences pointent les risques de dérive financière, qui entraînerait des répercussions négatives sur le monde amateur.

À l'heure actuelle, La FFR consacre en effet des fonds considérables à la formation, au financement des déplacements des clubs, aux assurances, etc.

Malgré cet effort, comme le rappellent certains responsables de clubs, ceux-ci connaissent d'importantes difficultés financières nées de la raréfaction des subventions des collectivités territoriales.

Pour la FFR, le grand stade lui permettrait justement de développer ses ressources et de les redistribuer à l'ensemble du monde du rugby, conformément à sa mission de service public. Elle a publiquement garanti au cours du débat le maintien, a minima au niveau actuel, des efforts qu'elle consacre aux petits clubs.

CARACTÉRISTIQUES DU STADE : PERFORMANCE, CONFORT, ESPRIT DU LIEU

« Aréna » de 82 000 places dotée d'un toit rétractable et d'une pelouse mobile, le stade offrirait une visibilité optimale.

L'absence de piste d'athlétisme permettrait de placer les tribunes plus au bord du terrain. Les premiers rangs seraient légèrement surélevés (1,5m au-dessus de la pelouse, 3,5m de la dalle lorsque la pelouse est ôtée). De la sorte, l'ensemble des spectateurs seraient en mesure, où qu'ils se trouvent, de voir l'ensemble du terrain (selon la norme UEFA, la ligne de touche la plus proche ne doit pas être masquée aux yeux des spectateurs des premiers rangs).

Cette visibilité serait aussi effective depuis les buvettes et autres espaces du stade. Enfin, quatre écrans géants seraient installés, afin que le supporter bénéficie de la même qualité d'information que le téléspectateur (statistiques, « replays », etc.).

L'équipement devrait également promouvoir les valeurs de convivialité du rugby. Plusieurs espaces festifs dénommés « plazas des bandes » seraient disposés à l'intérieur de l'enceinte pour rassembler les supporters autour d'animations musicales, gastronomiques, etc. Le stade serait conçu de sorte à laisser les spectateurs libres d'y circuler.

La FFR a insisté sur la modularité du stade, qui doit permettre d'accueillir diverses activités : concerts, soirées, motocross, athlétisme en salle, salons et conventions, etc.



SOURCE : DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Des sports se jouant sur des terrains aux dimensions réduites pourraient s'y pratiquer (judo, basket-ball, hockey-sur-glace, etc.) : dans ce cas, l'espace entre les tribunes et l'aire de jeu pourrait être occupé par des gradins mobiles.

Les caractéristiques du stade ont en elle-même été peu discutées, les éléments présentés semblant faire consensus.

Toutefois, la nécessité de créer, un « esprit du lieu », dans la tradition des stades mythiques du rugby (Colombes par exemple) et sans tomber dans le folklore, a été présentée comme un élément fort conditionnant la fréquentation et l'attachement des supporters à l'équipement.

Des participants ont également rappelé que les exigences des fédérations internationales en matière d'organisation de grandes compétitions se sont récemment accrues. Du fait de ces nouvelles normes, des stades se trouvent obsolètes dix ans seulement après leur construction. Qu'en serait-il de la capacité du grand stade à rester rentable tout en s'adaptant aux nouvelles normes techniques ou de confort qui pourraient émerger après sa construction ?



EMPLACEMENT DU PROJET, DANS LE SUD FRANCILIEN (SOURCE : DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE)

LA LOCALISATION EN RÉGION PARISIENNE

Situé en région parisienne mais à 33 km de Paris intra-muros, le projet soulève des objections liées à l'équité territoriale.

Sa localisation porterait atteinte, selon certains participants, à l'égalité des territoires français.

La contestation porte sur le fait que l'ensemble des grands équipements structurants sur le plan national soient concentrés à proximité de la capitale, alors que ce projet aurait pu être implanté dans le Sud-Ouest, terre de rugby s'il en est, qui plus est en forte croissance démographique (+2 millions d'habitants dans les 15 ans à venir en Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon).

Pour les maîtres d'ouvrage au contraire, la centralisation de la France est un fait historique, dont elle est bien obligée de tenir compte : l'Île-de-France est située au cœur des réseaux de communication, ce qui permettrait d'accueillir au stade des populations venant de tout l'hexagone.

Si le grand stade était situé dans le Sud-Ouest, bien moins accessible, il serait plus difficile aux spectateurs bretons, alsaciens, méditerranéens, etc. de s'y rendre.

L'importance des places VIP dans l'économie du projet renforce par ailleurs le besoin de se trouver à proximité des sièges sociaux des grandes entreprises.

Les représentants des collectivités maîtres d'ouvrage, estiment au demeurant que le projet répond bien à un impératif d'équité territoriale, mais à l'échelle de la région Île-de-France.

Ils rappellent que la banlieue sud est particulièrement dépourvue d'équipements structurants et surtout de transports de qualité (alors que dans le même temps, les métropoles régionales bénéficiaient d'importants investissements dans les lignes à grande vitesse).



SOURCE : DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE

LE POSITIONNEMENT À 33 KM DU CENTRE DE PARIS

Des participants jugent le stade trop éloigné du centre de Paris, alors qu'un match de rugby représente justement l'occasion pour eux d'un séjour dans la capitale.

Au contraire, pour la FFR, l'implantation en banlieue sud de Paris est plus avantageuse pour les supporters du Sud de la France au sens où, à la différence du Stade de France, elle leur permet de rejoindre le stade sans subir les encombrements du centre de l'agglomération.

La critique de l'éloignement du centre-ville est également formulée par une comparaison des temps d'accès qui serait nettement à l'avantage du Stade de France, et ferait donc courir le risque d'une déperdition de public.

Pour les maîtres d'ouvrage, le projet fonctionnerait sur un autre modèle, très différent du Stade de France dépourvu de lieux attractifs à proximité.

Le choix de l'implantation du stade, au cœur d'une zone à urbaniser de 130 ha, offre la possibilité d'y installer un très important complexe d'activités, de loisirs, d'hébergements, incitant les spectateurs à demeurer sur place 1 à 3 jours autour de l'événement, au lieu de rentrer immédiatement à Paris ou dans leur région.

Ils citent comme exemple les 24 heures du Mans, évoquées par un participant au cours du débat, comme exemple d'événement sportif générant de l'activité locale.





GRAND STADE ET VALEURS DU RUGBY

D'autres réserves ou oppositions sont liées à l'esprit du projet : certains craignent qu'il ne dénature les valeurs du rugby : convivialité, transmission entre les générations, sens du collectif, etc. Elles pointent des risques de dérive vers un « sport-spectacle » auquel ils reprochent une marchandisation à outrance

Alors que le rôle des « hospitalités » est mis en avant dans le business plan du projet, plusieurs participants s'inquiètent d'un équipement réservé aux publics à fort pouvoir d'achat, d'où risqueraient d'être exclus de nombreux supporters.

Cette préoccupation se retrouve aussi bien chez des partisans du projet (qui l'expriment comme un point de vigilance) que chez ceux qui y voient une raison de s'opposer au grand stade.



SOURCE : DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Pour la fédération, le projet s'inscrit au contraire totalement dans ces valeurs positives en proposant d'abord un objet architectural entièrement conçu par et pour le rugby, un « roc » symbolisant la volonté et la solidité dans le combat.

La FFR rappelle son attachement à proposer des places à tarif réduit, de la même manière qu'elle le pratique actuellement au Stade de France. 20 000 des 82 000 places prévues dans le projet seraient d'ailleurs affectées à des tarifs réduits.

NOMBRE DE MATCHES JOUÉS AU GRAND STADE ET DEVENIR DES MATCHES DE PRESTIGE EN RÉGION

Présenté comme la vitrine du rugby français, le grand stade serait amené à accueillir les plus grands matches. Hors événements ponctuels (finale de H-Cup, coupe du monde...), des compétitions récurrentes y seraient disputées : Tournoi des VI Nations, tournées des équipes majeures de l'hémisphère Sud, demi-finales et finale du Top 14.

Sur ce point encore, des participants se sont réjouis de voir de telles affiches organisées dans ce qui deviendrait la « maison » du rugby français.

D'autres en revanche se sont interrogés sur la capacité de la FFR à programmer les 11 matches prévus dans le business plan. Des participants ont indiqué qu'entre le Tournoi des VI Nations et les tournées des grandes équipes du Sud, le XV de France joue à domicile 5 à 6 grands matches par an.

Le maître d'ouvrage indique s'être basé sur le nombre de rencontres de rugby effectivement jouées au Stade de France, qui inclut les sommets du championnat de France « décentralisés » par le Stade Français et le Racing Métro.

Cet argument est contesté par des participants, qui jugent qu'avec la future Aréna 92 et le stade Jean Bouin rénové, ces deux équipes seront de moins en moins enclines à jouer les matches à domicile hors de leurs enceintes. D'ailleurs, cette saison, il est arrivé que ces deux équipes relocalisent des matches de Top 14 initialement prévus au Stade de France.

Ces considérations amènent certains à s'inquiéter du devenir des matches en région, dans la mesure où la FFR pourrait être tentée de centraliser au grand stade des matches actuellement joués dans divers stades en France.

En ce qui concerne les matches internationaux, la FFR rappelle que certaines affiches sont, et resteront, délocalisées en région.

Ces rencontres, à l'image de France-Tonga fin 2013 au Havre, sont organisées dans des terres où le rugby n'est pas enraciné mais présente un potentiel de développement intéressant.

Outre le XV de France, la FFR rappelle également que les tournois des équipes nationales de jeunes et du XV de France féminin sont organisés en région. Il est d'autant moins question de « recentraliser » ces rencontres dans le futur grand stade que l'affluence y serait insuffisante.



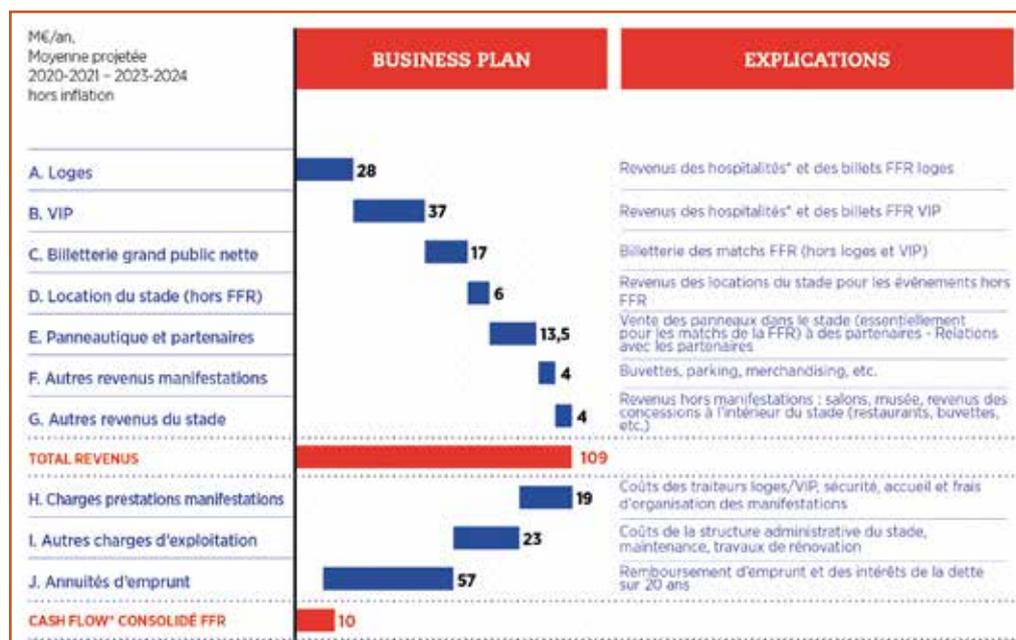
La contestation de la centralisation des matches s'est exprimée aussi en ce qui concerne les clubs professionnels.

Le président du Stade Toulousain estime ainsi que la programmation du grand stade ne peut être assurée qu'en y faisant se disputer les demi-finales du Top 14. Or, il lui semble inconcevable qu'un club ne puisse pas disputer une demi-finale dans son propre stade.

D'autres participants abondent en ce sens, regrettant que ces demi-finales soient d'ores et déjà délocalisées (à Lille, pour ce qui est du championnat 2013-2014).

À des questions portant sur le montant de la location du stade aux clubs par la FFR, celle-ci répond qu'il serait égal à celui pratiqué au Stade de France.

LE FINANCEMENT DU PROJET EN CONSTRUCTION ET SON ÉQUILIBRE EN FONCTIONNEMENT



BUSINESS PLAN DU PROJET (SOURCE : DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE)

NATURE ET RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

Les modèles d'ingénierie de projets de stades sont très variés. Ils sont souvent cependant marqués par d'importantes polémiques locales qui tiennent beaucoup à la relation entre l'investisseur privé et la puissance publique. L'échec actuel de la MMArena du Mans, entre autres, a marqué les esprits : il a été souvent cité au cours du débat.

Les maîtres d'ouvrage se sont attachés à rappeler la structure originale du financement du projet, totalement différent d'un partenariat public-privé.

Le financement de l'équipement est intégralement privé, ont-ils rappelé, puisque les 600 M€ d'investissements seraient pris en charge par la fédération : 200 M€ sur ses fonds propres (dont le programme de « debentures ») et 400 M€ d'emprunts, éventuellement réduits grâce au « naming ».

Les annuités d'emprunt sont estimées à 57 M€/an. La FFR pourrait éventuellement envisager d'ouvrir la propriété du stade à des actionnaires extérieurs, mais conserverait le contrôle de l'équipement.

Dans tous les cas, le financement du grand stade serait assuré par **une société ad hoc**, dont le budget serait totalement distinct de celui de la FFR proprement dite.

L'argument d'un stade totalement financé sur des fonds privés a été contesté par plusieurs participants, qui soulignent le montant de l'investissement public associé au projet : 118 M€ pour la desserte secondaire du stade, et un financement non chiffré mais sans aucun doute beaucoup plus important des améliorations des transports lourds.

Dans la mesure où le grand stade ne saurait fonctionner sans ces dessertes, il leur semble faux de prétendre que cet équipement ne requiert pas de fonds publics.

En effet, le stade s'implante par ailleurs sur un **foncier acquis par la puissance publique**, qui la revend à prix coûtant à la FFR. Ils regrettent cette procédure, estimant que les collectivités auraient légitimement pu revendre ces terrains pour une somme plus élevée que leur prix d'achat. Un tel surcoût aurait permis à la FFR de contribuer aux frais d'aménagement et de viabilisation du site et à ses infrastructures de desserte.

Enfin, les mêmes s'interrogent sur la **garantie d'emprunt** apportée à la FFR par le conseil général de l'Essonne à hauteur de 450 millions d'euros.

En cas de défaillance de la fédération, les finances publiques ne risquent-elles pas de se trouver lourdement grevées ?

Certains demandent donc le retrait de cette garantie.

Les collectivités contestent cette analyse : pour eux l'argent public sera utilisé pour desservir un site d'activités plus large que le seul stade, et au bénéfice de la population dans son ensemble.

À noter que, peu après la clôture du débat public, le conseil général de l'Essonne a vu sa note dégradée par l'agence Standard and Poor's. Dans les motifs invoqués par l'agence de notation, celle-ci s'inquiète des importantes garanties d'emprunt liées au projet de grand stade de rugby, qui pourraient peser encore plus négativement sur les finances.

Sur les garanties, la collectivité se veut rassurante, rappelant son habitude d'apporter de telles garanties à des opérateurs privés dès lors qu'ils présentent une activité non lucrative et d'intérêt public (sociétés HLM, associations d'économie sociale et solidaire, société d'économie mixte du Génopôle).

Acteur à qui l'État affecte une mission de service public, la FFR est selon le conseil général apte à recevoir un tel soutien, d'autant que sa santé financière à long terme rend quasi-nul le risque d'une défaillance de sa part.

De son côté, la FFR souligne plusieurs facteurs devant concourir à la réussite économique du projet :

- le sérieux de sa gestion, citant la réussite du centre national du rugby à Marcoussis comme preuve de sa capacité à conduire avec succès des investissements lourds.
- la faible exposition à l'aléa sportif, à la différence des compétitions de football : le Tournoi des VI Nations consiste en une ligue fermée, dont l'équipe de France ne peut pas être exclue quels que soient ses résultats sportifs. De la sorte, le stade est assuré de connaître un nombre stable d'événements de rugby de haut niveau chaque année. Or les recettes du XV de France (Tournoi + test-matches) apportent à la FFR 75 % de ses ressources.

Interpellé fréquemment sur les **possibles dérives de coût**, le maître d'ouvrage rappelle que les 600 M€ d'investissement représentent le maximum des possibilités de la FFR, et exclut tout dépassement.

Une zone d'incertitude demeure cependant au terme du débat sur la nature des arbitrages que ferait le maître d'ouvrage en cas de dépassement des coûts à la construction : taille de l'équipement, proportion des hospitalités, limitation des places à tarif réduit etc.

Les inquiétudes relatives à une hausse de la **fiscalité** induite par le projet s'expriment néanmoins souvent au cours du débat. Les collectivités qui composent la maîtrise d'ouvrage prévoient au contraire une hausse des rentrées fiscales induites par le stade, du fait de l'activité générée. Des habitants espèrent à ce sujet que ces recettes nouvelles amènent les collectivités à diminuer la fiscalité locale.



LA RÉNOVATION DU STADE DE TWICKENHAM (ANGLETERRE) A ÉTÉ EN PARTIE FINANCÉE PAR DES DEBENTURES

LES DEBENTURES

Pour contribuer au financement de son stade, la FFR entend conduire un programme dit de debentures.

Il s'agit d'emprunts obligataires d'une durée de 50 ans, remboursés sans intérêt mais donnant droit à l'achat prioritaire de places.

Alors que la FFR affiche sa confiance dans ce type d'opérations, d'autres participants se sont montrés dubitatifs.

Dans un pays où la culture sportive est loin d'être aussi développée que dans les nations anglo-saxonnes, plusieurs d'entre eux s'interrogent sur les motivations qui conduiraient un particulier ou une entreprise à investir dans ce genre de produit. D'autres estiment que l'attrait de tels emprunts peut varier en fonction des résultats sportifs du XV de France.

Ils font observer que, pour certains matches (France-Italie par exemple), la demande de places s'avère parfois inférieure à l'offre.

Des participants pointent également d'autres **conditions** plus subjectives pour la réussite du lancement de l'appel à l'épargne

Ainsi de la stabilité de la gouvernance de la fédération, de l'ambiance dans le milieu du rugby et donc de la mobilisation de « toute la famille » alors que des tensions sont apparues ces derniers mois à propos de la coupe d'Europe, de la négociation des droits télévisés du Top 14, du financement des clubs professionnels, de la situation des internationaux et de la maîtrise du nombre de joueurs étrangers dans le championnat.

Des questions ont porté sur la **solution de repli** que serait en mesure d'adopter la FFR dans l'éventualité où le programme de debentures n'aurait pas le succès escompté. Aucune réponse n'a été apportée à cette question dans le temps du débat.

Sur la stabilité de la gouvernance, la fédération a indiqué que des tensions observées, aggravées par les commentateurs, étaient inévitables. Pour elle, le fonctionnement normal des instances et le respect par tous des règles fédérales permettraient une résorption progressive de ces difficultés.



©MAXPPP

UN EXEMPLE DE NAMING : L'ALLIANZ RIVIERA DE NICE



LA CPDP POUVAIT RELAYER LES QUESTIONS ÉCRITES POSÉES DEPUIS LA SALLE OU SUR INTERNET

Certains participants se sont étonnés de voir la fédération lancer une **première vague de debentures** (499 emprunts d'un montant unitaire de 10 000 €) alors même que le débat public sur le projet n'était pas encore clos.

Pour la FFR, cette première émission de debentures ne visait pas à financer le grand stade mais les travaux du centre national du rugby à Marcoussis. Son but était de permettre de calibrer en grandeur réelle le produit financier, dans la perspective d'une émission plus massive.

À la clôture du débat, aucune indication sur les résultats de cette vague d'emprunts n'était connue. Il apparaît néanmoins qu'à la date de publication de ce compte-rendu, malgré une assez intense opération de communication, seulement 35 debentures ont trouvé preneurs.

LE NAMING

Afin de contribuer au financement du projet, la FFR envisage de recourir au naming, c'est-à-dire de baptiser tout ou partie du stade du nom d'un partenaire privé. Cette opération, généralement d'une durée de 15 à 30 ans, porterait sur des montants conséquents.

Certains opposants au projet s'indignent de la possibilité de voir un nom commercial accolé au stade, notamment de certains partenaires historiques de la fédération. Le naming pourrait donner selon eux une visibilité à des sociétés peu vertueuses sur le plan civique, social ou environnemental. Ils jugent cette pratique contraire à l'éthique.

En réponse, la FFR rappelle que les ressources issues du naming permettraient de réduire le recours à l'emprunt et aux fonds propres de la fédération, donc d'économiser des sommes pouvant ainsi être réinvesties dans ses missions de service public.



LE STADE JEAN BOUIN

LA RENTABILITÉ DE L'ÉQUIPEMENT DANS UN ENVIRONNEMENT TRÈS CONCURRENTIEL

Plusieurs participants craignent que les grands stades (Stade de France et stade de rugby, mais aussi des équipements moins grands tels que la future Aréna 92¹²) ne se livrent une concurrence néfaste à tous.

Pour eux, peu d'artistes sont en capacité de remplir un stade de 30 à 80 000 places ; il leur paraît donc impossible que chacun des stades trouve sa place dans la programmation des grandes tournées européennes.

Selon la FFR, il n'est pas pertinent d'évoquer une concurrence des équipements franciliens en matière de concerts, dans la mesure où leurs jauges sont différentes.

Une tournée mondiale dimensionnée pour 80 000 spectateurs ne peut pas se produire dans une enceinte de 30 000 places : aussi le grand stade de rugby ne pourrait-il pas concurrencer des équipements tels que l'Aréna 92 ou le Palais omnisports de Paris-Bercy, ou être concurrencé par eux.

Si cet argument paraît sérieux quant à la jauge et la dimension des spectacles, il reste de grandes incertitudes sur l'élasticité du marché des hospitalités.

La FFR a plusieurs fois rappelé que l'organisation d'événements autres que les matches n'est pas moins recherchée pour leur rentabilité propre, que pour proposer aux entreprises un programme de loges attractif.

Sur le marché des hospitalités, il est en effet important de proposer un « bouquet » de prestations diversifiées, ne reposant pas que sur le seul spectacle principal.

Sur ce point, des participants font observer que beaucoup d'entreprises vont devoir arbitrer entre différentes enceintes pour l'achat de loges et seules les plus grandes pourront se permettre de cumuler des emplacements pour leurs invités dans tous les stades existants ou en cours de rénovation en Île-de-France.



@londartois

LE STADE DE FRANCE

LE RAPPORT ENTRE GRAND STADE ET STADE DE FRANCE

De nombreux participants redoutent l'impact du grand stade sur l'équilibre du Stade de France, par ailleurs déjà déficitaire selon eux, ce que conteste la FFR.

Pour elle, le Stade de France n'est aucunement déficitaire. De plus, le rugby n'est pas responsable de la situation passée, actuelle ou à venir du Stade de France auquel il revient de s'adapter à la nouvelle donne, le plus en amont possible.

D'après elle, le Stade de France, et le contribuable, ne seraient pas gravement pénalisés par un départ des matches de rugby.

Certes, le budget de l'État s'est trouvé pénalisé pendant une quinzaine d'années par l'absence de club résident, pour laquelle le rugby n'a pas de responsabilité particulière.

Il n'en demeure pas moins, toujours selon la FFR, que la dette du stade est aujourd'hui entièrement remboursée, l'équipement ayant par ailleurs rapporté des taxes importantes aux collectivités territoriales et à l'État (la FFR annonce respectivement 50 M€ et 72 M€). Enfin, le stade a rapporté d'après elle 60 M€ à son concessionnaire.

À noter qu'une association demande le chiffrage de l'impact d'un départ de la FFR sur le budget du Stade de France.

¹²Ont également été cités le Dôme de Sarcelles, le Colisée de Tremblay, le Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, le stade Jean Bouin rénové...



LES TRANSPORTS ET LES DIFFÉRENTS MOYENS D'ACCÈS AU STADE ET À L'ESPACE ENVIRONNANT

La situation des transports en grande couronne est unanimement jugée très critique. Le débat a donné l'occasion à plusieurs participants de témoigner de leurs difficultés quotidiennes sur la route ou dans les trains de banlieues.

Comme l'ont rappelé les porteurs de projet, l'Essonne souffre d'un déséquilibre entre population et emploi : un grand nombre d'habitants passent plus de deux heures dans les transports, faute de pouvoir travailler près de son domicile.

Plusieurs élus locaux estiment leur département délaissé des pouvoirs publics, oublié des discussions relatives au Grand Paris et plus généralement des grands projets de transport. Ils voient dans le grand stade l'occasion d'obtenir les investissements réclamés depuis longtemps, mais aussi de créer sur place une activité économique qui limitera le besoin de déplacements des habitants.

Rendre les transports essonnais plus performants visera donc à desservir le stade, mais aussi et surtout à rehausser la qualité de vie des usagers quotidiens.

Cette priorité a été rappelée aux maîtres d'ouvrage par des associations d'usagers ainsi que plusieurs participants individuels. Le fort attachement porté à l'amélioration des déplacements de la population conduit de nombreux participants à rejeter a priori toute solution de desserte du stade qui se paierait de conséquences néfastes pour les usagers habituels (congestion routière, problèmes de stationnement, dégradation des RER aux heures de pointe).

En matière de saturation du réseau routier, dont certains pointent le niveau critique à l'heure actuelle, plusieurs personnes voient d'ores et déjà dans l'arrivée du grand stade une menace d'aggravation.

LES INVESTISSEMENTS LOURDS D'ACCOMPAGNEMENT

Le niveau d'intervention publique requis par l'accompagnement du projet a fait l'objet de critiques, ou d'interrogations.

Le montant cumulé des aménagements de voirie proche est estimé par la maîtrise d'ouvrage à 118 millions d'euros.

La desserte du grand stade imposerait également de lourds travaux sur le réseau RER (fréquence des trains et capacité des gares), qui à l'heure actuelle ne permet pas d'acheminer autant de spectateurs.

Le chiffre de 600 millions évoqué par tel ou tel n'a cependant pas été confirmé et doit faire précisément l'objet des études décidées pendant le débat.

Pour les maîtres d'ouvrage, ces investissements importants seraient certes « tirés » par l'arrivée du stade, mais ils n'en demeurent pas moins d'intérêt général.

En ce qui concerne le réseau routier secondaire ainsi que la passerelle, ils ne seraient pas utilisés seulement par les spectateurs les jours de matches, mais bien au quotidien par l'ensemble des salariés, visiteurs et éventuels habitants du site de projet, où seraient installées de nombreuses activités.

Les collectivités soulignent que de tels investissements ne marqueraient pas une quelconque politique d'exception, mais s'inscriraient au contraire dans le droit commun.

La desserte fine du site serait ainsi financée au titre des contrats de plan État-Région. Ces contrats sont périodiquement reconduits et financés, grand stade ou pas.



SANDRINE GOURLET, DIRECTRICE DES TRANSPORTS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, À LA RÉUNION DE BRÉTIGNY

Le projet serait donc desservi grâce au « fléchage » des investissements habituels, et non par une ligne budgétaire supplémentaire.

De même, le plan de mobilisation pour les transports du Grand Paris (d'un montant total de 7 milliards d'euros) comporte un volet dédié aux schémas directeurs des RER.

Le grand stade de rugby utiliserait donc des crédits déjà décidés, l'enjeu étant d'orienter en priorité ces crédits sur les RER C et D en Essonne.

Peu contestée en elle-même sur le principe, l'argumentation des maîtres d'ouvrage a soulevé néanmoins des critiques, notamment de la part des opposants déclarés au projet.

Si les crédits sont déjà décidés ou facilement mobilisables, pourquoi la puissance publique ne le ferait-elle pas même en l'absence de grand stade ?

Si la volonté essonnoise d'un rééquilibrage territorial est justifiable, il n'en reste pas moins pour plusieurs participants que les crédits affectés à la rénovation des RER doivent équitablement profiter à l'ensemble de l'Île-de-France.

LES MODES D'ACCÈS AU STADE

En plus de l'opportunité d'affecter des crédits à la desserte du stade, c'est la **faisabilité** même d'une telle desserte qui a fait débat.

L'enjeu est clairement d'acheminer par la route et le rail 82 000 personnes dans une plage horaire réduite avant et après le match, le tout sans dégrader les conditions de transport des usagers quotidiens.

Pour les uns, l'équation relève de la gageure. Pour d'autres la complexité du sujet ne doit en aucun cas être un frein à l'ambition du territoire.

Tous convergent en tout cas sur le besoin d'étudier soigneusement cet enjeu crucial : dans la préparation du projet le maître d'ouvrage s'est basée sur l'expérience et les données du Stade de France, pourtant difficilement comparable en de nombreux points avec le site du grand stade (proximité de Paris, nombre de lignes desservant le site, ...).

Le débat a connu une évolution majeure avec le lancement par le syndicat des transports d'Île-de-France d'une **étude sur la desserte du stade**.

La Région Île-de-France a de son côté précisé la nécessité absolue que la desserte du stade corresponde aux principes généraux de sa politique :

- Privilégier les transports collectifs à la voiture particulière ;
- Veiller à ce que les investissements liés au grand stade soient cohérents avec les investissements déjà programmés ;
- Veiller à ne pas dégrader la performance globale des transports en commun : à ce titre, les répercussions du projet doivent être analysées à l'échelle de l'ensemble du réseau francilien.

Le débat public a d'ores et déjà permis de dresser les grands éléments de l'équation à résoudre.

Malgré une utilisation de l'automobile probablement plus importante proportionnellement qu'au Stade de France, **les RER C et D** joueraient un rôle majeur, à condition cependant que l'on parvienne à augmenter leur capacité et leur fréquence.

Le tram-train Massy-Évry (TTME), en cours de réalisation et dont le tracé dessert le site de projet, est également cité comme outil de desserte.

Enfin, **le réseau de bus locaux** serait également mis à contribution, y compris pour relier le grand stade aux sites de stationnement.



PROJET DE PASSERELLE ENTRE LA GARE DU BOIS DE L'ÉPINE ET LE GRAND STADE (SOURCE : DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE)

Dans un tel schéma, les difficultés ne manquent pas :

- La fréquence du RER D est très inférieure à celle du RER au Stade de France (1 train/15 min contre 4 trains/15 min). Si elle peut encore être réduite, il semble délicat d'escompter un cadencement extrême du type « 1 train toutes les 5 minutes ». Cette ligne comporte plusieurs embranchements, qui se rejoignent en amont de l'Essonne : il est donc impératif de conserver suffisamment de capacité sur le tronçon commun vers Paris pour les autres branches du RER D.
- L'utilisation du RER C pour se rendre au stade suscite des doutes, dans la mesure où elle implique une liaison par navette ad hoc ou par le TTME ; cela imposerait selon les calculs d'une association d'usagers d'emporter 10 000 personnes avec un train toutes les 3 minutes, ce qui excède largement la capacité du tram-train.
- La fréquence du TTME, prévue entre 7 et 8 minutes, pourrait certes être réduite. Cela passerait cependant par le doublement d'une section à voie unique, qui ne manquerait pas de soulever une forte opposition des riverains et de retarder fortement le projet
- Le site ne serait pas connecté directement au métro automatique du Grand Paris Express, la liaison devant être effectuée par les RER C et D, surchargés d'autant.

Des interrogations portent en outre sur la **disponibilité du matériel roulant**, certains estimant que des achats importants devront être entrepris et ainsi ajoutés au montant des investissements.

La gare du Bois de l'Épine serait quant à elle appelée à une lourde restructuration, étant nettement sous-dimensionnée par rapport aux besoins à l'horizon du grand stade.

Elle serait reliée au site par un cheminement d'1,3 km, dont l'élément majeur serait la passerelle enjambant l'autoroute.

Pour les partisans du projet, cette **passerelle** (estimée à 30 M€), représenterait un marqueur architectural fort, marquant symboliquement l'entrée dans le Grand Paris.

L'équipement trouve toutefois ses détracteurs, certains y voyant un investissement lourd qui ne bénéficierait

qu'aux supporters tandis que d'autres s'interrogent sur la longueur du chemin à parcourir à pied entre la gare et le stade.

Enfin, au niveau des **infrastructures routières**, la congestion actuelle aux heures de pointe et le samedi après-midi aux abords des zones commerciales fait craindre le pire, en cas de match aux mêmes horaires, alors que la maîtrise d'ouvrage se dit confiante dans la capacité du réseau routier à absorber le surplus de trafic qui serait lié à l'activité du stade.

Pour certains, la desserte du stade repose sur un modèle de mobilité incohérent, qui justifie l'opposition au projet.

Outre ces oppositions plus ou moins absolues, plusieurs **conditions ou propositions** ont été émises au cours du débat :

- Ne pas organiser de match aux heures de pointe ; pour la fédération, la programmation habituelle des matches semble compatible avec ces exigences (à l'exception peut-être des rencontres des VI Nations le vendredi soir ou le samedi après-midi) ;
- Mobiliser largement le réseau de bus, en développant autant que faire se peut les transports en commun en site propre (y compris en réservant des voies routières de la Francilienne) ;
- Faciliter l'accès et le stationnement en mode doux, principalement le vélo ;
- Intégrer dans une même réflexion la desserte du stade et celle de la base aérienne 217, autre site voisin en cours de développement.

La maîtrise d'ouvrage évoque également la nécessité d'**étendre les plages horaires** d'arrivée et surtout de départ des supporters, afin qu'ils évitent de se concentrer dans les transports immédiatement après la rencontre.

Cela implique de proposer sur place des activités suffisamment attractives pour leur donner envie de rester. Par exemple, le moment du match pourrait s'intégrer à un week-end de loisirs sur le site.

En l'absence pour l'instant de projet urbain défini, les participants ont exprimé leur difficulté à imaginer ce qui pourrait retenir les supporters sur place.

Pour certains, la troisième mi-temps dans Paris est une institution, à laquelle ils ne sont pas prêts à renoncer.



LA GARE D'ORANGIS-BOIS DE L'ÉPINE SERAIT RÉAMÉNAGÉE POUR ACCUEILLIR LES NOUVEAUX FLUX DE VOYAGEURS

LE STATIONNEMENT

Le maître d'ouvrage prévoit de recourir à des parkings multiples situés à des distances diverses du stade. Une telle stratégie évite de concentrer les flux de circulation en un même point et contribue à échelonner arrivées et départs.

5 500 places seraient proposées à proximité du stade, 9 750 places minimum places un peu plus loin. L'ensemble des parcs accueillerait ainsi 34 600 spectateurs.

Les plus éloignés seraient desservis par des navettes de bus, de sorte que 95% des places de parking seraient situées à moins de 5 minutes du stade.

Des participants ont estimé, pour des raisons diverses, qu'une telle stratégie de dispersion n'est pas viable.

Le recours à des parcs éloignés du stade inquiète notamment les riverains du site, qui craignent que les parcs officiels ne soient pas suffisamment attractifs et génèrent ainsi du stationnement sauvage à proximité du stade.

De même, l'utilisation de parkings existants dans les centres urbains soulève la crainte d'habitants vis-à-vis de ces flux de circulation supplémentaires.

Le stationnement est pour certains opposants un marqueur de discrimination sociale, puisque les places créées sur le site seraient en grande partie réservées aux clients supporters fréquentant les hospitalités.

Pour répondre à cette observation la FFR souligne au contraire, que le stationnement sur place est en réalité plus difficile d'accès, puisque c'est à cet endroit que les accès routiers sont les plus congestionnés. Mais il n'est pas certain que cet argument soit très vendeur pour les VIP...

Un intervenant a cité l'exemple du stade des Lumières à Lyon, où la stratégie de stationnement lui semble plus adaptée : elle consiste selon lui en des parcs-relais en nombre plus réduit, mais de forte capacité (5 000 à 6 000 places chacun).

DES SOLUTIONS TRANSITOIRES ?

Compte tenu de l'ampleur des améliorations à apporter aux réseaux de transports et notamment aux RER, le débat a paru apporter une confirmation : il serait probablement illusoire de compter sur la réalisation de ces infrastructures à la date de mise en service du projet, prévue en 2018. La SNCF et RFF indiquent ainsi dans leur contribution commune que l'ampleur des travaux en cause et la nécessité de maintenir l'exploitation ne permettent pas d'envisager une mise en service avant 2025 au mieux.

Les travaux sur les RER sont en effet d'autant plus longs à mettre en œuvre qu'ils doivent se dérouler pendant des plages réduites : il est hors de question pour les opérateurs (et pour les usagers) d'interrompre totalement la circulation pendant une longue durée pour mener les travaux.

SNCF et RFF, relayés par d'autres participants, appellent donc la maîtrise d'ouvrage à réfléchir à des solutions transitoires pour assurer la desserte du stade entre sa mise en service et l'achèvement des travaux lourds.

En ce sens, l'opérateur du réseau de bus en Centre-Essonne (TICE), a d'ores et déjà formulé une offre de service.

DES SOLUTIONS INNOVANTES

Outre l'utilisation des bus et des modes doux citée précédemment, des pistes peuvent être trouvées par la billetterie. La FFR ayant récemment passé sa billetterie au format électronique, il lui est désormais possible de coupler la vente d'un billet avec l'offre à l'acheteur d'une place de stationnement. D'autres vont jusqu'à imaginer, comme cela se pratique déjà ailleurs, la vente avec le billet de match d'une offre de déplacement complète :

- Vente de titres de transports ;
- Conseils sur les trajets et horaires de déplacements ;
- Mise en relation avec des acheteurs voisins en vue du covoiturage, etc.

L'ensemble des participants appelle à une gestion concertée de la problématique, compte tenu des enjeux métropolitains du projet, qui dépassent largement le site du grand stade.

La concertation et le partenariat ne sauraient cependant s'arrêter aux institutions et partenaires de financement.

Plusieurs appels à des instances associant l'ensemble des parties prenantes ont été émis, sous des formes diverses : comité de suivi, atelier transports...

Connaissant d'expérience le rôle essentiel de la concertation dans l'élaboration des projets d'aménagement, la CPDP ne peut qu'appuyer une telle recommandation.



LE GÉNOPÔLE, UN SYMBOLE DES ACTIVITÉS INNOVANTES EN ESSONNE

IMPACTS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET

Les collectivités l'ont rappelé: le projet se veut « bien plus qu'un stade ».

Le stade lui-même occuperait 15 hectares sur les 133 que compte le site.

Le reste de la surface serait occupé pour l'essentiel par un nouveau quartier urbain principalement basé sur les activités économiques et de loisirs, s'articulant avec le bois de Saint-Eutrope, espace vert important mais considéré actuellement comme en relative déshérence.

Les piliers de ce nouvel espace urbain seraient :

- Le « cluster sport », ensemble d'activités économiques et de recherche qui rassemblerait tous les acteurs de cette filière aujourd'hui peu structurée (organismes de formation, entreprises, secteur de la recherche...). Inédit en Europe, un tel cluster s'inspirerait de la réussite du Génopôle voisin, lui aussi né d'un partenariat entre un territoire et une association .
- Un village de loisirs (à l'horizon 2018¹³), qui devrait s'orienter autour d'activités familiales, liées notamment à la nature, au sport et au bien-être.

Les maîtres d'ouvrage ont déclaré avoir pour principes directeurs :

- le respect de l'existant (pas de concurrence frontale avec les zones commerciales voisines) ;
- la mixité des activités (320 000 m² d'activités dont 17% de commerces à l'horizon 2028) ;
- un lieu de vie pour trois types de publics (spectateurs sportifs, habitants, visiteurs).

De nombreuses questions ont porté sur l'affectation des surfaces de ce site à du logement. La maîtrise d'ouvrage a répondu qu'il ne s'agissait pas de la vocation première du projet.

Le projet urbain serait conduit sous la forme d'une (ou plusieurs) zones d'aménagement concerté (ZAC) dont l'équilibre financier est prévu sur 15 ans environ.

L'urbanisation du site aurait lieu en trois phases : 99 000 m² seraient construits en 2018, 209 000 m² en 2018 et la totalité des 320 000 m² en 2027.

Il s'agit selon les collectivités d'une prévision prudente se basant sur le rythme de commercialisation du foncier sur le territoire (aucun effet multiplicateur du stade n'a ainsi été pris en compte, par prudence).

Comme indiqué en première partie, le projet urbain fait en ce moment même l'objet d'un dialogue compétitif dont la teneur plus précise ne pouvait pas, selon la maîtrise d'ouvrage, être révélée au public.

Si le débat n'a pas permis, faute d'information, de préciser ce que pourrait devenir le site à l'horizon du projet, il a ébauché les critères qui d'après un grand nombre de participants permettraient de produire une vision d'aménagement mieux partagée, d'optimiser les chances de réussite du projet de stade lui-même, d'ennoblir l'image et de donner un signal très fort en matière d'urbanisme, d'emploi et d'environnement

Pour répondre à ce souhait, la maîtrise d'ouvrage devra incontestablement apporter en suite du débat des réponses aux nombreuses demandes d'information et de précision exprimées par les participants.

¹³La maîtrise d'ouvrage a cependant indiqué 2022 dans sa réponse à la question n°81

L'ATTRACTIVITÉ ET L'IMAGE DU SITE DANS SON ENSEMBLE

Le premier critère de réussite du projet réside dans l'attractivité du site au-delà des seuls jours de grands événements pour les participants au débat.

Tout le monde s'accorde sur la nécessité de faire du stade un lieu de vie, non seulement pour les supporters mais aussi pour la population.

L'espoir a été fortement exprimé que puissent y être pratiquées **diverses activités** : shopping, activités culturelles, etc.

La pratique du sport de loisirs représente une attente importante notamment chez les jeunes, qui espèrent la construction d'équipements accessibles à tous, confirmant ici les préconisations du mouvement sportif.

La notoriété du site devrait attirer de **nouvelles entreprises**.

L'arrivée de **nouveaux étudiants**, intéressés par l'offre de spectacle et d'activités du grand stade ainsi que la qualité de vie du nouveau quartier pourrait amener à la construction de logements étudiants sur le site, plusieurs fois évoquée au cours du débat.

La CPDP a remarqué au cours du débat mobile de nombreuses références à **l'identité du territoire**. Non que sa réputation soit jugée mauvaise, mais ces habitants expriment le sentiment de « **ne pas exister** » sur la carte de l'Île-de-France.

Pour plusieurs intervenants, le Centre-Essonne souffre d'un déficit d'image.

Le grand stade représenterait un équipement de prestige mondialement identifié comme la résidence du XV de France : plusieurs habitants y voient une fierté, valant souvent leur enthousiasme vis-à-vis du projet.

Des préoccupations émergent cependant à propos d'éventuelles nuisances d'usage et de la sécurité.

Évoqués par plusieurs habitants lors du débat mobile de Ris-Orangis, les **effets fonciers du projet** font l'objet d'évaluations contradictoires.

Pour les uns, plutôt rares, les risques d'impacts négatifs du projet risquent de déprécier leur bien.

Pour d'autres, plus nombreux à s'exprimer, il faut s'attendre à une hausse du foncier et de l'immobilier, ce qui suscite des interprétations divergentes, entre espoir de voir son bien revalorisé et craintes de voir le logement devenir inabordable aux classes populaires.

Des participants demandent en quoi le stade réussirait là où l'hippodrome a failli. De même, certains craignent que l'équipement soit sous-utilisé, à l'image du stade Robert Bobin de Bondoufle.

EMPLOI ET ACTIVITÉS

Le grand stade et les activités développées sur le site doivent produire pour le territoire des retombées économiques, principalement en termes d'emploi.

Le diagnostic dressé par les collectivités maîtres d'ouvrage n'a pas été remis en cause. Le sud francilien et notamment l'Essonne souffrent du déséquilibre régional dans la répartition des populations et des emplois.

L'exemple du Stade de France a souvent été évoqué comme une réussite, permettant de transformer un espace en grande difficulté en quartier rénové, voyant l'arrivée de nombreuses entreprises.

Cette comparaison a été contestée : d'aucuns estiment que la réussite de la Plaine Saint-Denis a été renforcée par sa proximité avec Paris et qu'elle se serait de toute façon produite avec ou sans coupe du monde de football.

Aussi attractif que puisse devenir le site du stade de rugby, il leur semble peu crédible d'espérer voir arriver des sièges sociaux aussi loin des axes de communication majeurs.

La maîtrise d'ouvrage a fait étudier les **perspectives d'emploi** liées au projet, d'où ressortent les projections suivantes (emplois liés au stade proprement dit) :

- 1 450 ETP¹⁴ temporaires pendant les 3 ans du chantier ;
- 120 emplois permanents pour l'exploitation du stade ;
- 1 800 emplois intermittents les jours d'événements (estimation de 188 emplois * 19 événements pleine jauge, équivalant au total à 150 ETP) : stadiers, restauration, buvettes, etc.

Concernant le projet d'aménagement lié au stade, les retombées sont estimées entre 8 000 et 10 000 emplois une fois l'ensemble des équipements achevés (2027). 9 000 à 11 000 emplois indirects sont également attendus¹⁵.

Des doutes ont été exprimés à propos des chiffres annoncés, certains regrettant l'absence d'estimation par un organisme indépendant du maître d'ouvrage.

Ils souhaitent plus de détails sur la **nature et la pérennité de ces emplois**, ainsi que sur les calculs précis qui permettent d'aboutir à de telles estimations.

Les collectivités indiquent que ces emplois, dont une partie requiert peu de qualifications, pourraient répondre à un fort besoin local de la population.

Cette position a été interprétée de manière très critique, d'aucuns y voyant une manière de condamner la population locale à des emplois de bas niveau, qui sont aussi les plus précaires.

¹⁴ Emplois en équivalents temps-plein.

¹⁵ Voir plusieurs réponses de la maîtrise d'ouvrage, par exemple aux questions n° 12, 22, 66, 68...



Toujours en matière de précarité, une association exige que le constructeur du stade renonce à recourir aux **travailleurs détachés** d'autres pays de l'Union européenne, ceux-ci travaillant à bas coût mais aussi à des conditions sociales très défavorables.

Le maître d'ouvrage déclare intégrer une telle préoccupation, dans la limite cependant du respect de la législation.

D'une manière générale des interrogations existent sur le fait que les habitants du bassin bénéficient directement des emplois ainsi créés.

Ces attentes sont exprimées aussi par d'anciens salariés de l'ex-usine LU, souhaitant que soient créés des liens entre eux, le gestionnaire du stade et Pôle Emploi, afin qu'ils puissent bénéficier des emplois induits par le projet.

Le fonctionnement du cluster sport et ses perspectives concrètes de retombées économiques doivent encore être sérieusement étayées. Pour certains, aucun exemple probant, à l'exception du cluster français dédié à la montagne, n'a véritablement fait ses preuves.

À ces interrogations, la maîtrise d'ouvrage a émis deux catégories de réponses :

- L'une, de portée générale, selon laquelle il serait plus grave aujourd'hui comme demain de ne rien entreprendre contre le chômage, qui prend en Essonne comme ailleurs d'inquiétantes proportions;
- L'autre, avancée plus ponctuellement, a consisté en des engagements plus fermes.

L'un de ces engagements concerne **l'insertion** des personnes éloignées de l'emploi. Souvent réclamée, une clause d'insertion figurera dans les appels d'offres lancés par la maîtrise d'ouvrage.

Cette exigence impose également une stratégie d'anticipation des besoins et ressources, y compris en termes de formation.



Les collectivités mentionnent le démarrage d'un travail partenarial à ce sujet, tandis que certains réclament une stratégie ambitieuse de **gestion prévisionnelle des emplois et compétences**.

Cette GPEC viserait à associer les compétences nécessaires au fonctionnement du site avec les compétences disponibles dans le bassin de population, pas forcément chez les seules personnes en recherche d'emploi.

Une part importante du débat a également porté sur la **multiplicité des zones commerciales** en Île-de-France.

Un consensus a émergé : le projet associé au grand stade ne doit pas représenter une zone commerciale de plus, qui ne ferait que concurrencer les zones existantes (agora d'Évry) ou en projet (base aérienne 217).

La même remarque a été faite concernant **l'implantation d'activités tertiaires** et de bureaux.

Le consensus qui semble ainsi se former sur la nécessaire mixité des activités pour éviter la concurrence rejoint les échanges sur les conditions nécessaires à une forte attractivité

Les maîtres d'ouvrage évoquent ainsi des activités différentes de celles proposées alentour (sport, nature), ainsi qu'une certaine montée en gamme.

Plusieurs participants attendent cependant des garanties plus détaillées.

Ils souhaitent que les chiffres annoncés représentent des créations d'emplois nettes, c'est-à-dire que la création d'emplois sur place ne se paye pas de destruction d'activités dans le voisinage.

Des acteurs des intercommunalités voisines ont rappelé cette préoccupation essentielle, insistant sur la nécessité d'un travail collectif cohérent de tous les territoires.

La maîtrise d'ouvrage a rappelé d'ailleurs qu'un tel dialogue était d'ores et déjà à l'œuvre.



SOURCE : DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE

L'ENVIRONNEMENT

Les maîtres d'ouvrage annoncent tout au long du dossier de présentation un projet exemplaire du point de vue du développement durable et leur souhait d'adopter une démarche à Haute Qualité Environnementale (HQE).

Le débat a cependant révélé un écart entre l'ambition affirmée par la maîtrise d'ouvrage en matière de développement durable et la perception qu'en ont certaines parties prenantes du débat, qui la qualifient souvent d'affichage et de proclamation de bonnes intentions.

Celles-ci estiment que la méthode globalement utilisée pose problème :

> Elle intégrerait insuffisamment la qualité de tous les milieux ambiants

Pourtant, la maîtrise d'ouvrage indique qu'un objectif fort est de revitaliser le bois de Saint-Eutrope, de le mettre en valeur en lui rendant son attrait perdu.

Des contacts ont ainsi été pris avec l'agence des espaces verts d'Île-de-France afin d'envisager la manière dont le projet intégrerait le bois.

D'une surface de 240 ha et renfermant la plus grande clairière d'Île-de-France, celui-ci est considéré comme une ressource naturelle de premier ordre, une « vitrine » des espaces verts de la région.

L'agence recommande d'assurer la plus grande « perméabilité » entre le projet et le bois, de telle sorte que le public se remette à fréquenter cet espace aujourd'hui un peu déserté.

Mais si l'étude proposée par le maître d'ouvrage sur l'état initial de la faune et de la flore ne génère pas de contestation, l'évaluation du site de l'hippodrome n'est par contre pas consensuelle.

Pour les uns, il s'agit d'une friche industrielle de peu d'enjeu (une seule espèce protégée y a été recensée, qui devrait d'ailleurs perdre son statut de protection).

Pour d'autres au contraire, il s'agit d'un espace retourné à l'état quasi naturel, à qui la proximité d'espaces boisés confère en outre un rôle important en termes de continuités écologiques.

> La méthode retenue serait essentiellement axée sur la réparation et non sur la prévention

La prise en compte de l'environnement ne devrait pas se limiter à dresser une liste d'impacts que l'on corrigerait plus ou moins bien en bout de course mais bien en l'intégration en amont, dès la conception, des contraintes, ressources et opportunités écologiques dans l'économie générale du grand stade : architecture, construction, fonctionnement activités associées.



L'HIPPODROME DE RIS-ORANGIS (SOURCE : DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE)

En matière de biodiversité, un intervenant appelle les porteurs du projet à élever leur ambition au-delà de la seule maîtrise des impacts sur les espèces protégées ou dites remarquables, en cherchant à négocier son projet avec le vivant dans son ensemble (zéro destruction d'espèces, y compris celles ne bénéficiant pas d'un statut particulier).

> Le projet ne procéderait ni d'une vision écologique globale ni d'une évaluation de son empreinte écologique sur toute sa durée de vie.

- Pas d'analyse des matériaux en terme de cycle de vie ;
- Pas de bilan carbone prévisionnel ;
- Pas de réflexion en matière d'empreinte écologique.

> Seraient négligés des pans entiers de la problématique

- Rien sur une politique de réduction à la source et de recyclage des déchets de stade qui sont très spécifiques ; pas de réflexion sur le caractère circulaire de la gestion des flux.
- Pas d'information sur la qualité de l'air, déjà dégradée par la saturation presque constante de l'A6 et de la N104 : le stade n'aggraverait certes pas la pollution de fond mais pourrait générer une nuisance supplémentaire particulière en période de pic.
- Place réduite accordée à la gestion énergétique du stade et des activités environnantes : en dehors de l'évocation des possibilités de géothermie, très grand flou sur les réseaux, les autres ENR et même sur la question du chauffage du stade.

- Prise en compte insuffisante des risques d'artificialisation des sols, par ailleurs incompatible avec la politique régionale de protection des surfaces naturelles et agricoles. Il conviendrait de limiter autant que faire se peut l'imperméabilisation, en repensant l'emprise et la conception des parcs de stationnement, ou en combinant plusieurs terrains de sports différents à l'intérieur d'un seul bâtiment à plusieurs niveaux.
- Faible évocation de l'insertion paysagère d'un équipement comme le grand stade, énorme par sa hauteur et son emprise au sol, et dont certains participants se demandent s'il n'a pas été conçu totalement « hors sol ».

In fine, chacun s'est entendu sur le fait que l'environnement n'était pas un problème résiduel à traiter en bout de course mais bien un atout d'attractivité et un aspect de la marque du site, qui doit viser l'excellence planétaire.

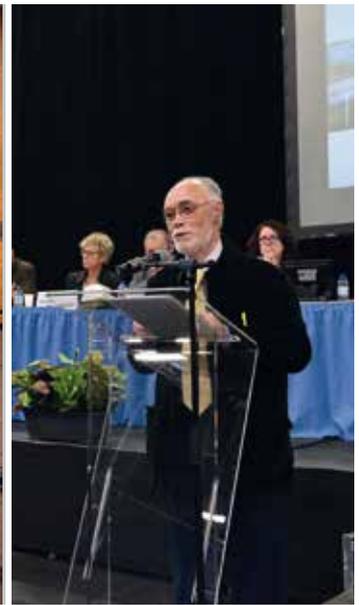
A été rappelée l'importance qu'accordent les visiteurs, en particulier anglo-saxons, à ces aspects.

A été soulignée la contribution de l'environnement à la capacité du site à faire venir des activités économiques à forte valeur ajoutée.

En réponse, **le maître d'ouvrage a fait observer que tous les problèmes ne pouvaient pas avoir été intégrés** à ce point du travail préparatoire.

Il s'est engagé à procéder aux études complémentaires nécessaires et à concerter avec les parties prenantes concernées.

Il a affiché sa confiance dans la capacité des architectes et des aménageurs, présentés comme parmi les plus réputés et les plus expérimentés du monde, à intégrer les préoccupations surgies dans le débat pour la suite du processus.



DES ACTEURS MOBILISÉS POUR LA SUITE

Décrivant clairement le paysage des soutiens, des opposants ou des hésitants, le débat a aussi nettement mis en évidence la dynamique des arguments.

Le public a pu ainsi pointer ce qui lui apparaissait comme des points forts et des zones d'ombre du projet, les fragilités ou points de vigilance.

Il a appelé la maîtrise d'ouvrage à intensifier ses études, à donner davantage d'information et aller plus loin que l'affichage d'intentions.

Les échanges ont montré que la réflexion sur les multiples thèmes du débat ne pouvait qu'être partenariale.

Certains de ces partenariats sont déjà évoqués (étude sur les transports, réflexion entre les territoires essonniers, anticipation des besoins liés à l'emploi...), d'autres sont encore à tisser (environnement, concertation de proximité avec la population...).

Le débat a contribué à délimiter une « communauté d'acteurs de bonne volonté » qui, s'ils n'ont pas le même point de vue sur l'opportunité et les effets du projet, se déclarent prêts à approfondir les échanges avec la maîtrise d'ouvrage lors des éventuelles phases ultérieures.

S'agissant des riverains, un intervenant de Saint-Denis a témoigné, sur la base de son expérience du Stade de France, de l'utilité pour les habitants de s'associer pour peser dans l'élaboration du projet puis la vie de l'équipement.

Ces attentes de participation portent aussi bien sur les enjeux à l'échelle de la métropole du Grand Paris que sur le territoire proprement dit.

Les chevauchements de calendrier du projet ayant réduit la possibilité que soient débattus au même niveau d'approfondissement tous les aspects du projet, les échanges ont néanmoins permis de prendre date sur les enjeux restant à discuter au moment où les études et informations nécessaires deviendront disponibles.

Le calendrier des procédures légales nécessaires (voir infographie page suivante) appelle de nombreux moments d'enquêtes et de demandes d'autorisations, dont la multiplicité et la complexité méritent un effort de coordination de la maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'une implication particulière des services de l'État, qui seront très activement mis à contribution dans cette période.

Ces attentes ont été interprétées par la maîtrise d'ouvrage comme une exigence de transparence et d'écoute.

La CPDP appuie cette attente et cette exigence au travers des recommandations qui concluent ce document.

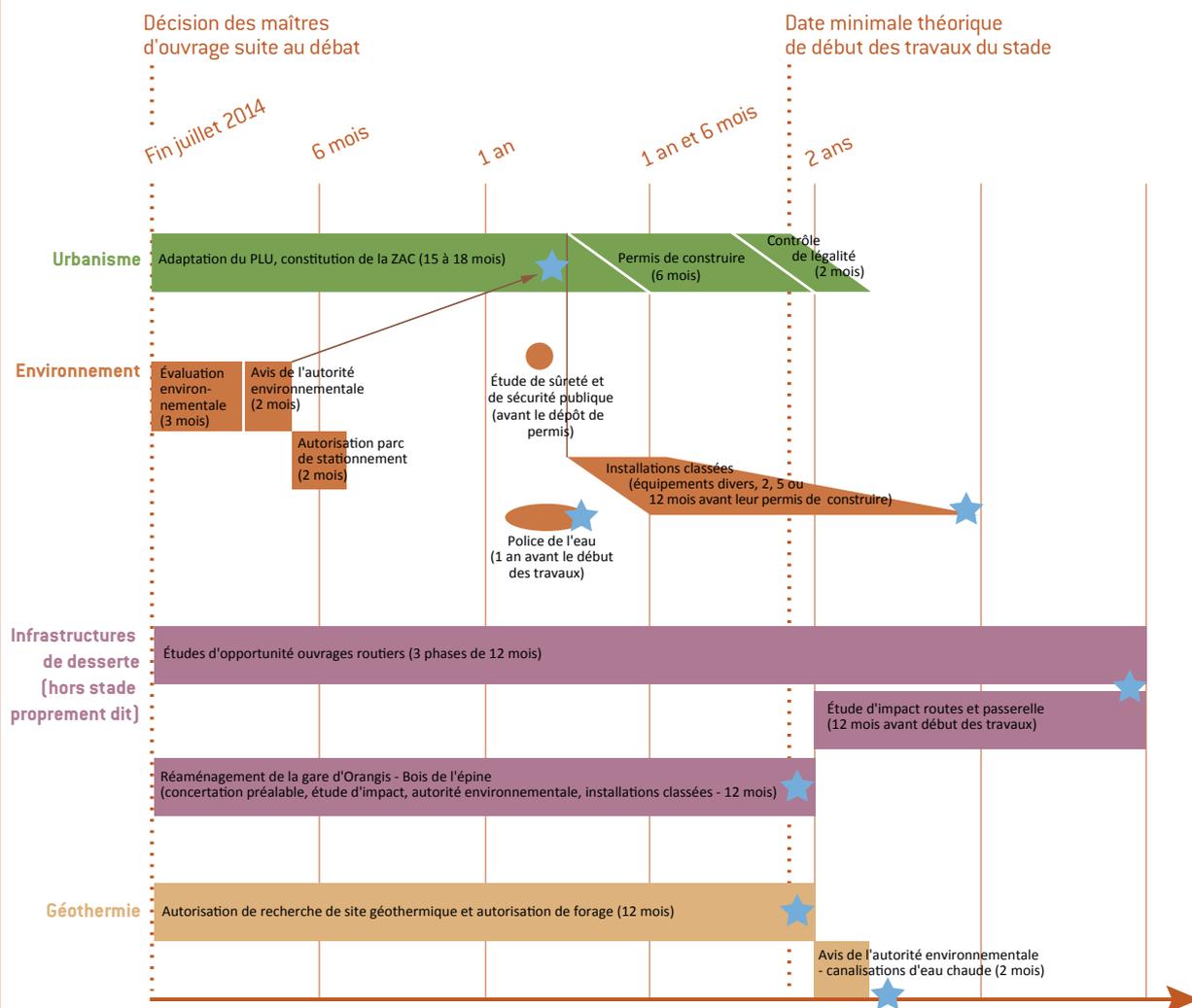
Mais la dynamique ne concerne pas que le maître d'ouvrage : elle appelle tous les acteurs du territoire à la responsabilité, à l'acceptation des décisions qui seront prises par les pouvoirs publics en toute connaissance de cause.

Elle recommande aussi un dialogue et une confrontation au sein de la société civile elle-même afin, quel que soit le devenir final du projet, que l'avenir du territoire fasse l'objet d'un accord le plus large possible des habitants et des populations.

Puisse ce débat avoir été éclairant pour cet avenir.

Paris, le 21 avril 2014

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES PRINCIPALES PROCÉDURES ET ENQUÊTES, À COMPTER DE LA DÉCISION DES MAÎTRES D'OUVRAGE



★ PRINCIPALES ENQUÊTES PUBLIQUES (CERTAINES PEUVENT ÊTRE MENÉES DE MANIÈRE CONJOINTE)

NB : ce graphique présente la durée minimale théorique des principales procédures dont la maîtrise d'ouvrage devra s'acquitter si elle décide de poursuivre son projet à l'issue du débat. Les échelles de temps indiquées tiennent compte du scénario théorique le plus favorable, qui suppose que les études et dossiers nécessaires à ces procédures sont complets dès la décision du maître d'ouvrage, et que les services de l'État instruisent ces dossiers dans les délais les plus rapides possibles (notamment en menant de front plusieurs procédures). Ce graphique n'a donc qu'une valeur indicative. Par ailleurs, dans un souci de simplification, certaines procédures potentiellement importantes n'ont pas été rapportées ici (archéologie préventive par exemple).

4

**DEUX RECOMMANDATIONS
À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE
POUR LE CAS OÙ ELLE
DÉCIDERAIT DE POURSUIVRE
LE PROJET**



SOLLICITER DE LA CNDP LA MISE EN PLACE D'UN GARANT POST-DÉBAT JUSQU'À LA FIN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET CELA AFIN DE :

- > **Poursuivre la concertation avec le public sur les différents sujets abordés dans le débat**
- > **Assurer la cohérence des procédures de concertation préalable à l'enquête publique**
- > **Mettre en discussion les apports du dialogue compétitif**
- > **Examiner les évolutions et adaptations possibles quant au stade et au quartier environnant**

INSTALLER ET ANIMER UN COMITÉ CONSULTATIF DU PROJET COMPRENANT QUATRE ATELIERS PARTICIPATIFS

- > **Développement économique et emploi**
- > **Transports et accès au stade**
- > **Prise en compte de l'environnement**
- > **Usages sportifs, culturels et récréatifs locaux du projet**

ANNEXES DU COMPTE-RENDU DU DÉBAT PUBLIC

SAISINE ET DECISIONS DE LA CNDP

ANNEXE N°1 – *Lettre de saisine de la CNDP*

ANNEXE N°2 – *Décision de la CNDP – Organisation d'un débat public*

ANNEXE N°3 – *Décision de la CNDP – Nomination du président de la CPDP*

ANNEXE N°4 – *Décisions de la CNDP – Nomination des membres de la CPDP*

ANNEXE N°5 – *Décision de la CNDP – Décision de prolonger le délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage*

ANNEXE N°6 – *Décision de la CNDP – Validation des modalités d'organisation du débat et acceptation du dossier du débat*

ANNEXE N°7 – *Décision de la CNDP – Nomination du président de la CPDP*

ANNEXE N°8 – *Décision de la CNDP – Modification des modalités d'organisation du débat*

ORGANISATION DU DEBAT

ANNEXE N°9 – *Liste des organisations et institutions rencontrées par la CPDP pour l'organisation du débat*

ANNEXE N°10 – *Règles du cahier d'acteurs*

ANNEXE N°11 – *Principaux thèmes du débat*

ANNEXE N°12 – *Bilan des retombées médias*

ANNEXE N°13 – *Récapitulatif des opérations de diffusion des documents du débat*

ANNEXE N°14 – *Questionnaire d'évaluation du débat public*

ENSEIGNEMENTS DES DIFFERENTS OUTILS DU DEBAT

ANNEXE N°15 – *L'atelier introductif*

ANNEXE N°16 – *Les réunions publiques*

ANNEXE N°17 – *Les espaces d'expression sur le site internet*

ANNEXE N°18 – *Les séances de débat mobile*

ANNEXE N°19 – *Les cahiers d'acteurs, les contributions et les délibérations*

cndp
Commission particulière
du débat public
Grand Stade de Rugby

Commission nationale du débat public
244, boulevard Saint-Germain
75 007 Paris
Tél. : 01 44 49 85 60
Fax : 01 44 49 85 61
Mél. : cndp@debatpublic.fr
Site Internet : www.debatpublic.fr

<http://grandstaderugby.debatpublic.fr>